

Débats parlementaires à l'Assemblée nationale française sur la ratification du traité de fusion des exécutifs (17 juin 1965)

Légende: Le 17 juin 1965, les députés français débattent à l'Assemblée nationale du projet de loi tendant à autoriser la ratification du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes.

Source: Assemblée nationale (Constitution du 4 octobre 1958, 2ème législature), Débats parlementaires – 2ème Session ordinaire de 1964-1965 (54ème séance) : compte rendu intégral des séances – 1ère Séance du jeudi 17 juin 1965, Journal officiel de la République française, Année 1965, N° 48 A.N., 18.06.1965, p. 2200. <http://archives.assemblee-nationale.fr/2/cri/1964-1965-ordinaire2/054.pdf>.

Copyright: (c) Assemblée Nationale

URL:

http://www.cvce.eu/obj/debats_parlementaires_a_l_assemblee_nationale_francaise_sur_la_ratification_du_traite_de_fusion_des_executifs_17_juin_1965-fr-afe0dcff-dad3-4f4f-bb82-3edb95dd45ce.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

* Année 1965. — N° 48 A. N.

Vendredi 18 Juin 1965 *

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2^e Législature

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

COMPTE RENDU INTEGRAL — 54^e SEANCE

1^{re} Séance du Jeudi 17 Juin 1965.

SOMMAIRE

1. — Remplacement de membres de commissions (p. 2199).
2. — Renvoi pour avis (p. 2199).
3. — Rappels au règlement (p. 2200).
MM. Bayou, Balmigère.
4. — Fusion de certaines institutions européennes. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2200).
Discussion générale (suite) : MM. Billoux, Debré, Mitterrand, Pompidou, Premier ministre ; Royer.
M. le Premier ministre.
Clôture de la discussion générale.
Article unique :
Explications de vote :
MM. Pillet, Raust.
Adoption, au scrutin, de l'article unique du projet de loi.
5. — Ordre du jour (p. 2213).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

REPLACEMENT DE MEMBRES DE COMMISSIONS

M. le président. Le groupe de l'Union pour la Nouvelle République-Union démocratique du travail a désigné :

1° M. Dusseaux, pour remplacer M. de Poulpique dans la commission des affaires étrangères ;

2° M. de Poulpique, pour remplacer M. Dusseaux dans la commission de la production et des échanges.

Ces candidatures ont été affichées et publiées. Elles seront considérées comme ratifiées et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

— 2 —

RENOI POUR AVIS

M. le président. La commission de la production et des échanges demande à donner son avis sur le projet de loi portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et diverses dispositions d'ordre financier, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du plan (n° 1420).

Il n'y a pas d'opposition?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 3 —

RAPPELS AU REGLEMENT

M. Raoul Bayou. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Bayou, pour un rappel au règlement.

M. Raoul Bayou. Monsieur le président, en me référant à l'article 138 du règlement de l'Assemblée qui traite des questions écrites, j'étais intervenu, le 13 mai dernier, pour protester contre le silence du Gouvernement qui, depuis octobre 1964, avait laissé sans réponse seize questions écrites sur les problèmes du vin. J'étais l'auteur de six de ces questions. J'ai reçu de la présidence, et je l'en remercie, des apaisements qui m'ont été confirmés par une lettre de M. le Premier ministre que vous avez bien voulu, monsieur le président, me transmettre.

En fait, par la suite, j'ai reçu réponse à deux questions écrites sur les six que j'avais déposées.

M. André Fanton. Vous avez de la chance !

M. Raoul Bayou. Je suis au regret de constater que je n'ai pas reçu de réponse aux autres questions, dont certaines datent de six mois.

Le délai d'un mois prévu à l'alinéa 2 de l'article 138 du règlement est donc largement écoulé.

Mais il y a pis. Un grand nombre de parlementaires appartenant à tous les groupes de l'Assemblée avaient également déposé des questions orales avec débat sur les problèmes du vin.

Vous n'ignorez pas que la viticulture traverse une crise aiguë, en raison surtout des importations abusives qui déversent leur flux sur le marché national déjà largement approvisionné en quantité et — je le précise — en qualité.

Or il ne sera pas non plus répondu à ces questions orales avec débat. Malgré notre insistance, nos demandes répétées et une semi-promesse d'inscription à l'ordre du jour du 25 juin prochain, le Gouvernement a décidé que ce débat n'interviendrait pas avant la fin de la session.

Au nom des deux millions de viticulteurs de France, je tiens à protester contre de pareils procédés que j'estime injustifiables.

Je vous demande, monsieur le président, de faire en sorte que les questions orales sur le problème du vin reçoivent les réponses que leurs auteurs sont en droit d'obtenir. De toute façon, les viticulteurs spoliés et maltraités apprécieront. *(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)*

M. Paul Balmigère. Je demande la parole pour un rappel au règlement. *(Protestations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)*

M. le président. La parole est à M. Balmigère, pour un rappel au règlement, comme c'est son droit.

M. Paul Balmigère. J'interviens pour les mêmes raisons que M. Bayou...

M. Henry Rey. Quel vin défendez-vous ?

M. Paul Balmigère. Le vin du Midi, monsieur.

M. le président. Pas de rivalité entre les vignobles. *(Sourires.)*

M. Paul Balmigère. Je suis l'auteur d'une question orale demeurée sans réponse dans les conditions que vient d'indiquer M. Bayou, et je tiens à protester avec lui.

En effet, lors de l'avant-dernière conférence des présidents, nous avions obtenu la promesse que les problèmes viticoles feraient l'objet d'un débat le 25 juin. Cette promesse n'est pas tenue. Ainsi, le Gouvernement a fait naître quelques illusions dans l'esprit des viticulteurs qui attendront en vain, à la veille d'une nouvelle campagne, d'être informés sur les mesures qu'il compte prendre pour remédier à leur situation de plus en plus difficile. Je tiens à protester en leur nom contre cette attitude du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)*

M. le président. Je donne acte à M. Balmigère et à M. Bayou de leur protestation contre la non-inscription à l'ordre du jour du vendredi 25 juin des questions orales, avec ou sans débat, portant sur la situation du Midi viticole.

Cela dit, je réponds à M. Balmigère que la conférence des présidents n'avait pas fixé avec précision la date d'inscription de ces questions à l'ordre du jour, ni même promis cette inscription, mais qu'elle s'était largement engagée dans cette voie. Il y a une nuance...

M. Paul Balmigère. La voie du vin était ouverte.

M. Raoul Bayou. M. Dumas l'avait laissé espérer.

M. le président. Je viens de dire que la conférence des présidents s'était largement engagée dans cette voie, ce qui ne voulait point dire que la décision fût prise.

La preuve en est qu'hier soir, la conférence des présidents que je présidais a constaté que l'abondance des matières ne permettait pas de réserver un après-midi entier à ces questions et que, par conséquent, il convenait de réduire, non pas les amateurs de vin, mais les auteurs des questions orales à la portion congrue *(Sourires.)* pour ce dernier vendredi de la session.

Sans doute chacun le déplore-t-il. En tout cas, je vous donne acte, messieurs, de vos regrets.

En ce qui concerne les questions écrites — et pour en terminer avec le rappel au règlement de M. Bayou — je répondrai à celui-ci que, pour aujourd'hui, grâce à la présence de M. le Premier ministre, il sera épargné, à moi, d'avoir à écrire à M. le Premier ministre et, à M. le Premier ministre, d'avoir à lire une lettre du président de l'Assemblée nationale, puisque l'un et l'autre avons entendu ses observations.

M. Raoul Bayou. Mais il y a des sourds volontaires !

— 4 —

FUSION DE CERTAINES INSTITUTIONS EUROPEENNES

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi autorisant la ratification du traité instituant un conseil unique et une commission unique des communautés européennes et du protocole sur les privilèges et immunités des communautés européennes (n^{os} 1398, 1446).

Hier, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Billoux. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. François Billoux. Monsieur le président, mesdames, messieurs, ce débat de politique extérieure s'est instauré à l'occasion de la discussion du projet de loi autorisant la ratification du traité instituant un conseil unique et une commission unique des Communautés européennes et du protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes.

Cependant, ces questions de procédure sont largement dépassées par les problèmes que pose la conjoncture internationale actuelle.

La situation internationale est marquée notamment par le développement de la politique agressive de l'impérialisme américain en tant que gendarme de la réaction internationale, aussi bien en Asie qu'en Amérique latine, en Afrique et même en Europe. Au Viet-Nam et à Saint-Domingue, il s'agit même d'une agression ouverte délibérée du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

Sous des formes différentes, à Saint-Domingue comme au Viet-Nam, le comportement américain consiste à s'opposer par la force à la volonté des peuples intéressés de déterminer librement leur sort. C'est la mise en cause de l'indépendance de ces pays.

Cette agression américaine au Viet-Nam et à Saint-Domingue augmente le nombre des points de tension et des foyers de guerre et les avive. Il en est ainsi avec les renforts de troupes américaines au Sud-Viet-Nam et les bombardements aériens systématiques du territoire de la République démocratique du Viet-Nam.

Une telle politique est non seulement contraire à la coexistence pacifique, mais elle peut conduire, par le jeu de l'escalade, à un élargissement de la guerre et même au déclenchement d'une troisième guerre mondiale.

Quant à nous, nous nous félicitons de l'ampleur que prend le mouvement populaire mondial de réprobation, y compris en Amérique, contre cette politique agressive. Nous souhaitons, en particulier, qu'il se développe dans notre pays pour le plus grand bien de la paix et de l'amitié franco-vietnamienne.

Chacun sait que les Etats-Unis n'ont rien à faire pas plus à Saint-Domingue qu'au Viet-Nam. Qui pourrait approuver les propos de ceux qui prétendent que le peuple vietnamien aurait une responsabilité quelconque dans cette guerre, alors que les militaires américains sont à 10.000 kilomètres de leur territoire, dans un pays qui ne leur demande qu'une chose : rentrer chez eux ?

La valse des marionnettes civiles ou militaires installées à Saigon par les Américains, les défaites succédant aux défaites infligées par les patriotes font apparaître clair comme le jour qu'il n'y a qu'un seul pouvoir ayant l'assentiment du peuple du Sud-Viet-Nam : le Front national de libération.

Dans ces conditions le Gouvernement français doit se désolidariser complètement de la politique pratiquée par les Etats-Unis au Viet-Nam, et plus généralement dans le Sud-Est asiatique.

Il s'agit également de prendre toutes les initiatives et soutenir celles qui se font jour pour le respect et l'application des accords de Genève de 1954.

Depuis longtemps le Gouvernement aurait dû reconnaître officiellement la République démocratique du Viet-Nam et établir des relations avec le Front national de libération.

En ce qui concerne l'Europe occidentale, les derniers développements de la politique américaine sont également lourds de danger. Il en est ainsi avec la session des militaires de l'O. T. A. N. et la proposition de M. Mac Namara pour la création d'un comité consultatif nucléaire.

Nous avons suivi avec attention l'évolution de la politique extérieure du Gouvernement qui est dirigée par le chef de l'Etat.

Selon quel critère jugeons-nous la politique extérieure de votre gouvernement ? Le critère est celui que nous utilisons toujours pour vérifier la valeur d'une politique extérieure, à savoir le véritable intérêt national qui est lui-même inséparable de l'intérêt de la classe ouvrière et du peuple, de la sécurité de notre pays, du développement de la coexistence de ce capitalisme. Ceux-ci, comme ceux de tous les capitalismes,

Votre régime est celui du capitalisme monopoliste d'Etat français, c'est-à-dire que sa politique est basée sur les intérêts de ce capitalisme. Ceux-ci, comme ceux de tous les capitalistes, se trouvent en contradiction avec les intérêts d'autres pays impérialistes, contradictions qui apparaissent dans les domaines politique, économique et militaire.

Votre gouvernement s'efforce, pour sa part et au profit du grand capital français, de tirer parti des contradictions qui se manifestent entre impérialistes. Certains pensent que la France doit rester ou même se placer davantage sous la tutelle d'un impérialisme plus puissant ; de là les théories sur la nécessité d'aller plus avant dans ce qu'on appelle la supranationalité.

Vous, au contraire, vous essayez d'augmenter, d'élargir la part des monopoles français parce que vous estimez que ceux-ci sont suffisamment puissants pour tenir leur rang. C'est cette considération qui détermine votre choix en face de chaque situation donnée, que ce choix concorde ou non avec l'intérêt national.

Cependant, dans tous les cas, vous essayez de présenter ce choix comme étant celui de l'intérêt national et non celui des monopoles capitalistes. Parce qu'elle reste, pour l'essentiel, dans le sillage impérialiste, l'évolution de votre politique extérieure met en relief les aspects contradictoires qu'elle porte en elle.

Même lorsqu'elle s'adapte aux discordances, aux contradictions entre pays capitalistes, cette politique continue à puiser l'essentiel dans les ambitions mondiales des monopoles français.

Si l'on ne perd pas de vue cette donnée fondamentale, rien ne s'oppose alors à ce que l'on prenne acte de chacune de vos attitudes réalistes, positives, même si vous les adoptez pour des motifs qui vous sont propres dans votre jeu mondial.

C'est d'ailleurs la meilleure façon, d'une part, de montrer que les aspects positifs de votre politique extérieure ont des limites, d'autre part, de souligner la nécessité de veiller à ce que votre gouvernement tienne ses engagements, sa politique restant toujours précaire, soumise aux aléas des circonstances, c'est-à-dire au fait qu'en définitive les intérêts impérialistes auront, en général, la primauté.

Cela nous permet de voir que, le critère de votre politique extérieure étant l'intérêt des monopoles, il vous est impossible de faire que cette politique soit cohérente et puisse être identifiée à une politique nationale conséquente.

C'est ainsi qu'apparaissent les points faibles et dangereux de votre politique.

Il y a, d'abord, le fait de considérer la politique extérieure et la diplomatie comme un domaine réservé au chef de l'Etat et de les soustraire ensemble, pour l'essentiel, au contrôle démocratique des représentants du peuple.

Il y a ensuite le fait de nourrir l'illusion de pouvoir être la puissance dirigeante d'une espèce de troisième force internationale plutôt qu'un lien avec tous les autres pays.

Cela est d'autant plus grave lorsque l'on entend fonder cette puissance sur une force de frappe nucléaire qui aboutit à la militarisation de l'économie nationale, politique qui pèse de plus en plus lourdement, par les répercussions d'une fiscalité aggravée

peuple français. Il ne peut y avoir de politique indépendante française lorsque les travailleurs connaissent de bas salaires pour de longues journées de travail, les licenciements, le chômage partiel ou total, lorsque sont frappés les paysans et les classes moyennes des villes, lorsque sont sacrifiés l'école et le logement.

Nous ne pouvons admettre que la France participe à la course aux armements nucléaires.

Adversaires de l'abandon et du renoncement à l'indépendance nationale, nous notons que le maintien des bases militaires américaines et ouest-allemandes sur notre territoire contredit les belles paroles et n'a rien à voir avec les intérêts nationaux.

Il en est de même avec les investissements en France de capitaux étrangers, américains notamment, l'affaire Bull et quelques autres ayant été les plus scandaleuses mais non les seules de l'espèce.

Il y a également cette alliance avec les revanchards de Bonn qui reste un des fondements de votre politique. Il est vrai que certains déboires ont suscité quelques réflexions de ce côté. L'illusion de diriger ce que l'on a appelé l'axe Bonn-Paris s'est un peu dissipée.

Peut-être ne pensiez-vous pas donner l'armement atomique à la République fédérale allemande. En tout cas, celle-ci n'a pas abandonné cet objectif et ce pour ses buts de revanche.

A ce propos, il était non seulement inutile mais bien dangereux d'aller glorifier le militarisme allemand. Le traité avec Adenauer a fait grandir l'appétit des revanchards de Bonn qui établissent, dans votre dos, des relations spéciales et secrètes avec Washington. Vos engagements avec la République fédérale allemande grèvent d'une lourde hypothèque votre liberté d'action dans le règlement nécessaire du problème allemand.

Au lieu d'aboutir à la véritable réconciliation franco-allemande, votre politique allemande s'enferme elle-même dans ses propres contradictions.

Il faudrait en finir avec ce traité qui ne peut apporter rien de bon à la France et à la paix.

Il est indiqué dans l'exposé des motifs du projet de loi soumis aujourd'hui à notre approbation que, par la seconde déclaration, le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne se réserve le droit de décider, lors du dépôt des instruments de ratification, que le traité instituant un conseil unique et une commission unique des Communautés européennes, ainsi que le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier — pour lequel une telle déclaration n'avait pas été faite à l'époque — s'appliquent également à Berlin.

Comme il ressort du rapport que le traité que vous nous demandez l'autorisation de ratifier renforcera le caractère d'intégration et de supranationalité des communautés européennes — c'est le cas notamment pour la Communauté européenne du charbon et de l'acier — nous ne pouvons déjà donner notre acquiescement à cette ratification. Notre refus sera d'autant plus catégorique que les mesures contenues dans ce traité s'appliqueront à Berlin. Vous ajoutez ainsi un nouvel obstacle au règlement du problème allemand.

Une politique française pacifique et nationale ne peut être menée que par un gouvernement qui s'engage résolument dans la voie de la détente internationale, de la négociation pour régler tous les problèmes en suspens et pratique sans réserve une politique de coexistence pacifique et de coopération avec tous les pays sans exclusive.

Le renouvellement et le développement des liens internationaux de la France ne peuvent s'effectuer pleinement et souverainement que s'ils s'appuient sans réserve ni réticence sur les aspirations démocratiques et pacifiques de notre peuple.

Les options fondamentales pour la course aux armements doivent être remplacées par celles de la bataille pour le désarmement général, universel et contrôlé. Nous savons qui si un accord mondial sur le désarmement est souhaitable, il ne peut se réaliser en un jour ; mais les initiatives du Gouvernement français pourraient cependant hâter sa conclusion.

En renonçant lui-même à sa force de frappe, qui contribue à la course aux armements et à la dissémination des armes atomiques, le gouvernement français serait plus fort pour se dresser contre toutes les forces de frappe, qu'elles soient présentées sous la forme européenne ou multilatérale.

Abandonnant les essais dans le Pacifique Sud, la France pourrait alors s'associer au traité de Moscou sur l'arrêt des expériences nucléaires, soutenir l'extension de ce traité aux explosions souterraines et concourir à la dissémination des armes atomiques sous toutes ses formes.

Des plus souhaitables aussi serait la participation aux conférences internationales sur le désarmement — celle des Dix-Huit et d'autres — le Gouvernement préconisant, par exemple, une conférence à cinq, pour y proposer des mesures pratiques de

de toutes les armes nucléaires dans le monde, à la reprise de la proposition relative à l'interdiction des véhicules susceptibles de transporter ces armes.

Une telle politique permettrait de réduire considérablement les crédits militaires, d'abandonner le projet d'une armée de métier, coûteuse et dangereuse à plusieurs points de vue.

Bien entendu, une politique de désarmement signifiera la condamnation des bases militaires sur un sol étranger et la disparition des bases américaines et ouest-allemandes en France.

Une des questions les plus importantes est celle de la sécurité européenne.

L'Alliance atlantique, par ses origines, par les motivations qu'elle a pu fournir en faveur de la création de l'O.T.A.N. — instrument d'agression et de domination américaine — a précisément pour but de maintenir la division de l'Europe et d'accentuer la course aux armements. Ni le réformisme atlantique ni l'atlantisme outrancier ne peuvent justifier, par le mythe de l'agressivité soviétique, une action antipopulaire, réactionnaire et antinationale au service de laquelle le bloc atlantique a été mis en place.

De ce fait, d'ailleurs, apparaissent les solidarités de plus en plus précaires et dangereuses de ce bloc.

On peut brièvement résumer l'histoire du pacte atlantique en soulignant que, à toutes les étapes de son existence, depuis seize ans, il s'est trouvé en porte-à-faux, quand il n'était pas, dans son application, en contradiction totale avec les engagements et les valeurs pour la défense desquels il fut prétendument créé.

Il avait été dit : c'est le meilleur moyen d'empêcher le réarmement allemand. Voyez la Bundeswehr et ses ambitions atomiques, sans parler de la place de plus en plus prépondérante qu'occupent, à tous les postes de commandement de l'O.T.A.N., les généraux formés dans l'armée hitlérienne.

Depuis que les Etats-Unis ne détiennent plus le monopole nucléaire, les différentes conceptions et les variantes successives de ce qu'on appelle la stratégie de dissuasion s'effondrent les unes après les autres. Si les formules varient souvent, ce n'est souvent qu'une façon d'exprimer comment l'évolution rapide des techniques militaires rend caduques les théories stratégiques de l'impérialisme à l'âge thermo-nucléaire.

La dissémination des armes nucléaires, encouragée par la création de la force de frappe dite nationale, multiplie les risques de l'escalade et des tensions. Elle a eu pour effet de faire du « seuil de nucléarisation » un objet de marchandages et de conventions militaires secrètes entre Bonn et Washington, comme on a pu le remarquer lors de la dernière session des ministres de la défense de l'O.T.A.N. à propos des délibérations sur la théorie des « guerres locales » en Europe, avec l'emploi d'armes nucléaires tactiques. Il est évident que cette théorie a pour but d'engager le processus de « l'escalade » en Europe.

Puisque ce traité atlantique arrive à expiration en 1969, la France n'a aucun intérêt à renouveler un contrat qui a entravé jusqu'à maintenant sa liberté diplomatique et qui risque de l'entraîner dans une guerre qui ne serait pas la sienne ou, tout au moins, à la confronter à des difficultés sans nombre.

La sécurité européenne ne peut être garantie que par un système collectif rendant impossible une agression sur ce continent et établissant les relations d'une coopération ouverte à tous les Etats européens.

Nous abordons ainsi le point vulnérable en Europe : l'Allemagne, ce qui signifie que la solution pacifique du problème allemand reste la question-clé de la sécurité européenne.

L'absence d'un règlement, vingt ans après la fin de la guerre, les projets d'armement nucléaire de la République fédérale allemande sont à la base des difficultés, des tensions dans les rapports internationaux et particulièrement en Europe.

Qui peut ne pas tenir compte de l'existence de deux Etats allemands ? Qui peut ne pas voir que la réunification de l'Allemagne ne peut être le fait des Allemands eux-mêmes, étant bien entendu que cette réunification ne peut être réalisée que sur une base pacifique ?

Il faut donc aller vers un traité de paix signé avec les deux Etats allemands, ce qui suppose la reconnaissance de la République démocratique allemande.

Une des mesures les plus urgentes serait la reconnaissance officielle des frontières actuelles de l'Allemagne ; une autre serait la dénucléarisation des deux Etats allemands.

Par ailleurs, dans l'immédiat, la France devrait insister pour la conclusion d'un accord de non-agression entre l'O.T.A.N. et le pacte de Varsovie, ce qui permettrait de réduire les effectifs des troupes étrangères stationnées en Europe, la création de zones dénucléarisées dans diverses régions, le gel des armements des diverses zones, le renoncement de divers Etats à l'armement nucléaire, étant bien entendu que ces Etats rece-

Au moment où le blocus impérialiste organisé pour la guerre froide a échoué, où il se disloque par la force des choses, l'accord entre l'O.T.A.N. et le traité de Varsovie ouvrirait la porte à une large coopération, dans tous les domaines. Nous proposons, quant à nous, le désengagement de la France à l'égard des pactes militaires.

Il est évident que la détente militaire aurait des répercussions dans les domaines économique et culturel. La notion d'Europe prendrait alors un aspect et un contenu nouveaux, ne serait-ce que par une entente entre le Marché commun et le Conseil économique d'entraide des pays socialistes.

Nous continuons à combattre la malfeasance de la politique des organismes européens actuels, placés sous la direction des trusts des six pays et en considération de leurs intérêts essentiels. Tenant compte de leur existence, nous n'en demandons pas moins notre représentation et celle des organisations démocratiques intéressées afin d'y défendre les intérêts des travailleurs et de la nation française. Partant de l'idée, qui a toujours été la nôtre, que les affaires de la France doivent se décider à Paris, c'est, selon nous, le Parlement français qui doit débattre et décider des affaires de la France, et non les organismes cosmopolites de Bruxelles ou d'ailleurs.

Nous sommes pour une politique de coopération ne se limitant pas seulement au développement des échanges qui peuvent intervenir lorsque deux Etats y trouvent leur intérêt immédiat.

Nous sommes pour une politique de coopération, dans l'indépendance et l'intérêt mutuel, avec aussi bien les pays dits « du tiers monde » que tous les pays européens, ceux du camp socialiste comme les autres, et les grands pays comme les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, le Canada, le Japon.

Nous demandons aussi la liquidation définitive du régime colonial là où il existe encore. C'est vrai pour la France, c'est vrai pour le Portugal. On ne peut être aux côtés des racistes de l'Afrique du Sud.

Une coopération véritable exclut les rapports néo-colonialistes qui prévalent avec plusieurs anciens pays coloniaux. Le pillage ne doit pas continuer sous des formes plus ou moins déguisées. Je citerai, par exemple, la disparité entre les prix des matières premières à l'achat et les prix des produits finis à la vente. Il faut permettre à ces pays d'accéder au progrès technique moderne et ne plus soutenir, y compris militairement, des régimes réactionnaires. Il faut laisser le soin aux peuples intéressés de régler eux-mêmes leurs problèmes.

Ainsi s'ouvriraient devant le peuple français, des perspectives démocratiques et pacifiques.

En conclusion, de même que la politique intérieure réactionnaire des monopoles ne saurait être remplacée par une autre politique de même nature, il faut, à une politique extérieure limitée par ses contradictions et ses équivoques, fondée sur la précarité du pouvoir personnel, substituer une autre politique extérieure, conséquente, authentiquement française et pacifique qui rallierait la pleine approbation du peuple et qui serait, de façon permanente, soumise à son contrôle selon la règle démocratique. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Michel Debré. (Applaudissements sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. Michel Debré. Pour aborder un débat de politique étrangère avec la prudence et la modestie nécessaires, rien n'est plus profitable que de relire les débats des cinquante ou soixante dernières années, débats dont cette salle conserve peut-être encore les échos.

Que de grands projets qui n'ont pas abouti !

Que de prédictions démenties par les faits et, aussi, que d'espérances déçues !

Plus près de nous, pendant l'entre-deux-guerres, nombre d'entre nous ont suivi avec passion les débats de politique étrangère. Des hommes comme Aristide Briand, avec un succès extraordinaire, évoquaient alors les lendemains et les surlendemain, lendemains et surlendemain qui ne se sont pas modelés sur les prévisions.

De surcroît, la lecture des discours qui furent prononcés dans cette enceinte il y a une trentaine d'années révèle, par rapport à aujourd'hui, une différence saisissante d'inspiration : l'idéologie était, dans une large mesure, la règle pour les générations antérieures.

Or l'expérience nous a appris que l'idéologie n'est, en aucune façon, la fidèle servante de l'idéal. L'idéal exige, en fin de compte, un effort souvent difficile pour connaître les faits, essayer de les prévoir et de les dominer. Et le premier compliment que nous pouvons adresser à M. le ministre des affaires étrangères, c'est que son discours est fondé sur les faits et la réalité.

Elle nous enseigne d'abord — plus exactement nous rappelle — une vérité éternelle, à savoir que la politique internationale correspond à des rapports de forces et que l'élément permanent de ces rapports de forces, de ces rapports de puissance, c'est la capacité et la volonté des nations.

Elle nous enseigne ensuite que la situation, au cours des années que nous vivons, au cours des années que nous allons vivre, est profondément différente de celle que nous avons connue il y a une vingtaine d'années et que les instruments, la politique, qui ont eu leur temps, doivent aujourd'hui, par la force des choses, être reconsidérés.

Examinons brièvement ces deux premiers points.

La réalité, dis-je, nous apprend d'abord que la politique est fondée sur les rapports de forces, de puissances, de nations.

Il ne faut pas nier la valeur des organisations internationales. Il est bon, il est utile, il est nécessaire qu'il y ait une Organisation des Nations unies et des organisations régionales. Mais elles donnent ce que les nations leur apportent. La sécurité et la paix dépendent non d'une organisation abstraite, mais de la volonté des puissances qui animent cette organisation. De fait, les organisations internationales sont les moyens modernes des rapports éternels des nations : alliance ou révolte, désir ou refus de l'hégémonie, accords ou désaccords. Fondamentalement, ce sont les nations, leurs intérêts, leurs aspirations, leurs besoins et les oppositions qu'elles suscitent qui sont à la base de la politique internationale.

Ce n'est pas là prétendre que la nation soit une finalité en elle-même. La finalité de notre pensée, de notre action, est la paix, la liberté. Mais l'expérience et la réalité sont là, qui nous montrent que les nations sont à la base de toute politique internationale. On peut le regretter, mais c'est ainsi. Les idéologies passent. Les nations et les données permanentes de leurs intérêts et de leurs aspirations demeurent.

On peut souhaiter que la souveraineté des nations soit diminuée. Mais il faudrait que les plus grandes commencent.

Ces réflexions conduisent à une conclusion à laquelle majorité et opposition devraient donner un commun accord au début de tout débat de politique étrangère. En ce qui nous concerne, nous, France, notre destin sera ce que les Français feront pour elle. Ce que nous ne ferons pas pour la France, nulle organisation internationale ne le fera. *(Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)*

M. Jean de Lipkowski. Très bien !

M. Michel Debré. Nous avons, au regard des affaires du monde, des responsabilités, comme toutes les nations, plus importantes que certaines, bien moins importantes que d'autres ; mais nous avons, et nous seuls, la responsabilité du destin des Français et nous devons en prendre conscience.

D'autant plus que la réalité nous apprend aussi que les relations internationales oscillent entre deux tendances opposées : la tendance à l'hégémonie des grandes puissances, la tendance à la résistance des puissances moindres.

L'hégémonie des grandes puissances, c'est l'inégalité de droit s'ajoutant à l'inégalité de fait, c'est le droit reconnu aux plus puissants d'intervenir ou de s'immiscer dans les affaires d'autrui, alors que le droit des peuples, expression du souci d'indépendance et d'autonomie, s'oppose à cette tendance d'hégémonie en affirmant l'impossibilité ou l'interdiction d'intervenir dans les affaires d'autrui. Ces tendances sont opposées mais complémentaires. Les grandes puissances ont des responsabilités particulières. Les moindres puissances affirment le respect du droit des peuples.

A cette première leçon, qui nous rappelle une réalité éternelle, s'ajoute une seconde leçon : celle des vingt années qui viennent de s'écouler.

M. le ministre des affaires étrangères nous a rappelé hier, à juste titre, à quel point les données du problème international étaient aujourd'hui différentes de ce qu'elles furent il y a une vingtaine d'années. Là aussi, me semble-t-il, la majorité et l'opposition pourraient, au début d'un débat de politique étrangère, s'accorder sur l'importance et le caractère décisif de cette évolution.

Nous avons connu, il y a vingt ans, la politique de Yalta, c'est-à-dire le partage du monde par deux grandes puissances qui estimaient qu'elles deux pouvaient assumer la responsabilité de la paix. Il est peut-être fatal que les grandes victoires aboutissent souvent à de grandes erreurs. C'en était une, on le vit rapidement.

Nous avons ensuite connu la période anti-Yalta, en ce sens que, face à la menace angossante que faisait peser notamment sur l'Europe occidentale l'impérialisme stalinien, la politique des Etats-Unis a voulu — et cela a été un élément décisif — redresser l'Europe et la protéger. Qu'il s'agisse du plan de redressement qui porta le nom du général Marshall, qu'il s'agisse du pacte atlantique, qu'il s'agisse de l'effort de redressement européen en commençant avec la Communauté du charbon et

de l'acier, par le redressement industriel de l'Allemagne, et en poursuivant par le réarmement de l'Allemagne, une politique à vu le jour, qui était orientée en fonction de la sécurité nécessaire et du redressement économique de l'Europe.

Cette période d'opposition entre les deux grandes puissances qui avaient gagné la guerre s'est terminée par la recherche d'un nouvel équilibre. L'impérialisme stalinien a été rejeté par la Russie. En même temps cet équilibre fut recherché de part et d'autre, les Etats-Unis ayant perdu le monopole nucléaire et la Russie ayant perdu le monopole de l'action révolutionnaire. Enfin, de part et d'autre, on éprouvera le sentiment que tout affrontement pouvait provoquer une guerre mondiale dont les conséquences seraient terrifiantes.

La recherche de cette coexistence ne peut pas ne pas avoir d'incidence sur la politique mise en œuvre dans un contexte tout différent. La conception que le pacte atlantique et l'Europe liée à ce pacte atlantique forment un domaine réservé à la politique de la plus grande puissance occidentale en raison de la menace soviétique ne peut pas convenir dans une situation toute différente.

Situation d'autant plus différente que le monde n'est plus ce qu'il était il y a vingt ans. Eveil de l'Asie et d'abord de la Chine, éveil de l'Afrique, redressement des nations européennes, en particulier de la nôtre : la recherche de l'équilibre du monde ne peut prendre la même voie qu'il y a vingt ans.

Situation également différente car le principal danger de guerre n'est plus en Europe mais essentiellement hors d'Europe. Face à des conditions nouvelles, dans un monde transformé, la France redressée a le droit d'avoir une politique. Elle a même l'obligation d'en avoir une. Et elle en a les possibilités.

Sur cette seconde leçon de l'expérience, sur cette seconde observation de la réalité, il me semble aussi que l'ensemble d'un parlement français et national, majorité et opposition, doit tomber d'accord.

Dès lors, quelle politique doit être celle de la France ?

La première obligation de toute politique étrangère, c'est une nation forte. Il n'y a pas de politique étrangère, quelle qu'elle soit, si la nation n'est pas forte. Etre fort, c'est disposer à la fois d'une force politique, qui est la stabilité et l'autorité du Gouvernement, et d'une force matérielle, militaire, économique et sociale.

A propos de la force militaire, tout a été dit récemment, mais il importe de répéter, dans un débat de politique étrangère, que notre modernisation militaire est une nécessité. Le monde appelle, certes, le désarmement, mais un réel désarmement, à commencer par la destruction des stocks et le contrôle des fabrications. A défaut de désarmement, il faut, à notre mesure, adapter notre défense. C'est ce que nous faisons.

Mais outre cette force politique, que donnent, selon l'expression employée par le général de Gaulle, des pouvoirs fermes et résolus, outre cette force militaire, économique et sociale, je voudrais dire un mot de l'élément fondamental de toute politique étrangère. Et que majorité et opposition ne me considèrent pas comme un doux entêté quand je dis que le fondement de toute force, c'est la puissance démographique.

Il faut que nous sachions, quand nous abordons un débat de politique étrangère, que nous sommes le seul pays du monde qui ait connu pendant un siècle une évolution démographique défavorable, que nous sommes aujourd'hui le pays d'Europe occidentale avec la moindre densité d'habitants par kilomètre carré.

Sans doute, chacun sait qu'une autre évolution démographique eût modifié les conditions de la politique étrangère du xx^e siècle et que les guerres et les invasions auraient pris une autre tournure, ou peut-être même n'auraient pas eu lieu, si la France avait été davantage peuplée. Mais on ajoute volontiers que l'organisation de l'Europe nous permet d'éviter cette exigence fondamentale.

Cela n'est pas vrai. Bien au contraire, ceux qui désirent le plus une organisation intégrée de l'Europe devraient être à la pointe du combat pour l'augmentation constante de notre population. En toute hypothèse, indépendance ou interdépendance, la politique internationale est un rapport de puissance et la puissance repose sur une vitalité que marque la courbe en hausse de la démographie. *(Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)*

Qu'on ne dise pas que les charges de la natalité sont trop fortes. En aucune façon elles ne sont excessives, surtout dans un pays comme le nôtre où, pendant de nombreuses années encore, la population active sera inférieure à la population non active. Il faut préparer les travailleurs de demain, qui sont notre richesse.

Qu'on n'invoque pas les risques de chômage, car tous les économistes, de quelque bord qu'ils soient, estiment que l'optimum de population en France s'établit à vingt ou vingt-cinq mil-

lions d'habitants supplémentaires. Si nous étions aujourd'hui soixante-dix ou soixante-quinze millions de Français, notre niveau de vie serait supérieur à ce qu'il est.

Surtout, que l'on n'oppose pas le problème de la surpopulation en Asie ou en Amérique. Ce n'est pas parce qu'une situation malade se développe en certains lieux qu'il faut imposer un remède à qui ne souffre pas. Au contraire, la diminution du chiffre de population du monde occidental, notamment le nôtre, aurait pour conséquence une diminution de l'aide aux pays surpeuplés.

De quelque façon que l'on examine le problème, qu'il s'agisse de nous-mêmes ou de notre influence, on s'aperçoit qu'il n'y a pas de place pour la France dans le monde, qu'il n'y a pas de politique étrangère possible — encore une fois, majorité et opposition devraient être entièrement d'accord sur ce point — si, dans une Europe où les taux de natalité sont tous supérieurs au nôtre et où la densité de population est plus forte que la nôtre, un accord unanime ne se réalise pas sur une politique de croissance démographique régulière. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

J'aborde maintenant, après d'autres orateurs et avant d'autres, la deuxième ligne de force politique.

En effet, le débat ouvert il y a vingt ans sur les responsabilités de la France par rapport à l'Europe n'est pas près de se terminer. Dans ce débat immense, majorité et opposition nationale devraient encore s'accorder sur certains points.

C'est d'abord le rapprochement, l'entente entre la France et l'Allemagne. Nul n'a le droit d'oublier, ni les souvenirs récemment vécus, ni les leçons de l'histoire; mais nul ne peut non plus ignorer que l'avenir de la France et de l'Allemagne est commun. L'avenir des jeunes Français se lit dans le regard des jeunes Allemands, comme l'avenir des jeunes Allemands se lit dans le regard des jeunes Français.

La majorité et l'opposition peuvent également, en ce qui concerne l'Europe, s'entendre sur l'objectif de cette politique. Les nations européennes doivent souhaiter une organisation qui, par sa puissance, donne plus de chance à la liberté. En d'autres termes, il s'agit de créer non pas n'importe quelle Europe, mais une organisation qui, par son inspiration et ses structures, donne à la liberté les chances que procure une plus grande puissance.

On évoque beaucoup en ce moment — et encore hier soir à cette tribune — l'anniversaire de Waterloo. Un de nos collègues, M. Sanguinetti, me rappelait ce vers de Victor Hugo que l'on cite fréquemment aujourd'hui, paraît-il, chez certains de nos voisins: « D'un côté c'est l'Europe et de l'autre la France ».

Si, pas plus que nos voisins, nous ne voulons de l'Europe de Napoléon, nous ne voulons pas davantage de l'Europe de la Sainte-Alliance.

M. André Fanton. Très bien !

M. Michel Debré. Si nos rois ont combattu l'Europe de Charles Quint, les républicains se sont levés contre l'Europe de Hitler.

Le mot Europe exprime donc des réalités différentes et il ne faut pas jouer sur les mots, ou plutôt sur les sens opposés du même mot. Le fond de notre pensée, c'est une Europe meilleure que les nations isolées, du fait de sa plus grande puissance, de la plus grande sécurité et de la promotion plus large qu'elle peut donner à tous les individus, en même temps qu'une garantie plus forte de leurs droits et de la liberté humaine. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

La politique européenne a donc un sens très précis et le mot Europe, quand son contenu n'est pas précisé, n'est en aucune façon un tabou.

C'est sur ces deux points, entente franco-allemande, conception d'une Europe puissante au service de la liberté, que l'accord de la majorité et de l'opposition peut encore se réaliser.

La coupure intervient à propos du grand et fameux débat sur la supranationalité.

Je vous dois un aveu: il me semble que la supranationalité n'existe pas. On peut espérer ou croire qu'il y aura ou qu'il y a déjà une nouvelle nation qui s'appelle la nation européenne et devant laquelle les autres nations s'estompent, mais il n'existe pas et il n'existera jamais en politique à la fois des nations et une super-nation ayant les unes et l'autre la possibilité d'agir du point de vue international. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Le débat, par conséquent, est clair et net. Sans passion, je vais essayer de le démontrer de manière objective, chacun ayant sur ce point, mais non sur la définition du problème, le droit d'avoir une position différente. La supranationalité est la thèse

qu'il suffit d'un effort de bonne volonté pour la révéler, ou bien que des institutions et une certaine organisation doivent permettre rapidement de la constituer.

C'est là, il faut le reconnaître, une thèse qui peut se défendre et qui a pour attrait d'offrir une image grandiose de l'avenir. Le problème est de savoir — et c'est là que naît la divergence — si cette thèse est réelle ou si elle est irréaliste.

Or, pour beaucoup d'entre nous, une réalité paraît claire. Une nation ne s'invente pas, ne se fabrique pas au moyen de quelques institutions; une nation est le produit d'une longue histoire qui a scieré, au milieu de mille difficultés, un patriotisme et un civisme sur lesquels peut s'appuyer une action gouvernementale. Les nations peuvent évoluer, disparaître, mais il y faut une lente évolution, fonction d'événements graves et profondément ressentis.

D'autre part, nous sommes obligés d'indiquer à ceux qui, peut-être, n'analysent pas d'assez près cette évolution, que la nation européenne, si elle existait, ne serait, en aucune façon, l'addition des Français, des Allemands, des Italiens, des Belges, des Hollandais, des Luxembourgeois et de quelques autres. Créer un bloc de 200 millions d'habitants, c'est susciter une masse d'intérêts, de besoins, d'aspirations et aussi d'oppositions, addition qui n'est, en aucune façon, celle des intérêts, des besoins, des aspirations ou des oppositions qui se manifestent dans les nations isolées à leur égard.

M. Pierre Comte-Offenbach. Excellent !

M. Michel Debré. Dans quelle mesure sommes-nous aujourd'hui ou serons-nous demain en mesure de dire que ce bloc de 200 millions d'habitants est prêt à surgir, écrasant ou rejetant, comme des objets de folklore, les intérêts, les passions, les aspirations des nations qui sont aujourd'hui les nations européennes ? (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. Jean de Lipkowski. Très bien !

M. Michel Debré. A cette première observation, il faut en ajouter une autre. On nous administre une sorte de preuve. On nous dit: « La preuve que cette nation européenne existe ou, en tout cas, qu'elle est prête à exister, c'est qu'il suffit de créer des institutions », et on évoque avant toute chose, et surtout à propos du projet de loi qui est à l'origine de cette discussion, la possibilité de conférer à un Parlement des pouvoirs réels.

Je me bornerai à présenter trois observations; si M. Pompidou et M. Couve de Murville veulent en user, je les leur livre sans droits d'auteur. (Sourires.)

D'abord, je ne sais pas ce que peut être, en droit public et en science politique un parlement sans gouvernement !

M. René Sanson. Très bien !

M. Michel Debré. Il n'existe pas de parlement sans gouvernement. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Un parlement est un organisme qui soutient ou qui combat, qui approuve ou qui désapprouve, qui suggère, ce n'est jamais un organisme qui dirige. Il doit donc y avoir en face de lui un gouvernement, c'est-à-dire non point des hommes de différentes nationalités mis côte à côte et, suivant un savant dosage, ajoutant aux nationalités les religions et les partis, mais une équipe cohérente capable de prendre des mesures ou de les faire adopter par une assemblée.

Deuxième réflexion: l'arme de la décision parlementaire est la majorité; une majorité fondée sur une solidarité nationale dont le principe de légitimité est que le sentiment de l'unité est à ce point répandu que 51 p. 100 peuvent statuer pour 100 p. 100. Or dans quelle mesure une loi votée par les représentants de deux ou trois nationalités dans le parlement dont on nous parle pourrait s'appliquer aux autres nations dont les représentants n'en auraient pas approuvé le texte? Croyez-vous que nous sommes vraiment arrivés au point où une disposition votée par les représentants de la France et de l'Italie par exemple, mais par aucun Allemand, pourrait s'imposer à l'Allemagne?

Troisième réflexion: le parlement dont on vous demande d'augmenter les pouvoirs, comment est-il composé?

Monsieur le ministre des affaires étrangères, celui de vos collègues qui, les jours pairs, vous reproche de ne pas être Européen, parce que vous êtes contre la supranationalité et, les jours impairs, de ne pas être Européen, parce que vous refusez la Grande-Bretagne qui est la première ennemie de la supranationalité (Très bien! très bien! et applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.) et qui au surplus vous

d'un parlement à pouvoirs réels, que répondrait-il si vous lui disiez : nous allons faire l'expérience de ce parlement, mais à la condition que chacun de ses membres représente le même nombre d'électeurs et que disparaisse cette inégalité qui fait que le député français ou allemand représente un million ou un million et demi d'électeurs, alors que d'autres n'en représentent que deux cent cinquante mille ou trois cent mille. Quel est en effet le sérieux d'un tel parlement et quelle valeur auraient les décisions qu'il prendrait ? (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

En tout cas, je ne vois par un parlement français abandonner quelques-uns de ses pouvoirs à une organisation fondée sur une telle inégalité de représentation.

En fait, en prenant cette position, les défenseurs du Parlement européen font preuve d'un nationalisme très étroit, le nationalisme des nations moindres à l'égard des nations un peu plus grandes ; en aucune façon, ils ne manifestent un vrai sentiment de l'unité européenne. (*Très bien ! très bien ! sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Voilà donc, mesdames, messieurs, ce que, je crois, l'on peut dire, non pas contre la supranationalité, mais pour expliquer que celle-ci est une sorte de mythe qui reflète une idée grandiose mais irréelle, l'idée qu'il existe déjà ou qu'il va exister bientôt une nation européenne et que le seul problème serait d'établir les mécanismes permettant à cette nation de délibérer. En aucune façon ! Peut-être nos enfants ou plutôt les enfants de nos enfants pourront-ils voir une réalité différente ; mais celle d'aujourd'hui est fondamentale, elle est faite de nations européennes.

Le grand problème — on ne cesse d'ailleurs maintenant de le reconnaître et de le dire — le seul et vrai problème d'aujourd'hui, est de faire en sorte que ces nations, avant de chercher si elles peuvent avoir des institutions communes aptes à soutenir des décisions, s'efforcent d'avoir une politique commune. Et nous revenons ainsi à ce qui est le fond du problème de l'organisation de l'Europe : faire en sorte que l'association des nations européennes crée au service de la liberté, c'est-à-dire, en fin de compte, au service de l'indépendance, une puissance plus grande que les nations isolées.

Avant de chercher des institutions qui supposeraient que les nations n'existent plus, il faut d'abord, avec les nations, bâtir les mécanismes qui permettent de fixer des objectifs et d'adopter des attitudes communes. Alors, s'il y avait accord sur les objectifs, c'est-à-dire sur cette Europe indépendante, puissante, défendant la liberté, s'il était mis en place un mécanisme de réunions régulières des autorités légitimes en vue de retracer à chaque occasion les nécessités d'une politique unique, alors peut-être au vieux sentiment national des peuples s'ajouterait-il un sentiment national nouveau fait d'indépendance et à partir duquel nos enfants ou les enfants de nos enfants pourraient envisager une étape supplémentaire.

Mais, dans le moment présent, et par le seul fait que cette politique unique n'est pas encore dégagée, c'est sur la volonté des nations réunies par leurs chefs d'Etat ou de gouvernement et faisant l'effort que l'on pourra bâtir l'organisation européenne que nous souhaitons tous. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Je sais, et ce seront mes derniers mots sur ce chapitre, qu'on attend volontiers, ici comme ailleurs, la retraite du général de Gaulle pour changer le cours des choses. On attend beaucoup cette retraite ! On l'attend en politique intérieure, on l'attend en politique extérieure. On oublie que la force du général de Gaulle est de représenter et d'exprimer le sentiment national et la volonté de la grande majorité des Français. La France, du point de vue intérieur, a repris conscience depuis 1958 de ce qu'est un Etat, des institutions qui fonctionnent et la stabilité gouvernementale. Le Français, en fonction à la fois du redressement des vingt dernières années et de son accomplissement au cours des sept dernières années, a aussi conscience que la France ne peut pas être noyée, car elle a une volonté et celle-ci peut se manifester. La thèse de l'organisation de l'Europe, approuvée par la majorité, est exprimée par le Président de la République au nom du pays qui saura s'y tenir.

On ne doit pas, après avoir évoqué la force de la France, nécessaire pour toute politique étrangère, après avoir évoqué les nécessités et les réalités d'une politique européenne, passer sous silence ses rapports avec les Etats-Unis d'Amérique.

Les Etats-Unis, au lendemain de la guerre, ont apporté à l'Europe, notamment à la France, les possibilités de redressement économique et les garanties de sécurité qui lui faisaient alors défaut. Les Etats-Unis représentent aussi la plus grande des puissances du monde occidental, en un temps où les divisions du monde imposent à tous ceux qui appartiennent à une

Le problème qui nous est posé, et cela depuis bien des années, est de savoir dans quelle mesure le traité qui, il y aura bientôt vingt ans, a établi les relations entre les Etats-Unis et les nations européennes, dont la France, représente, dans l'état de choses présent, la meilleure façon d'envisager et la sécurité de l'Europe et la sécurité du monde libre.

Vous me l'avez souvent entendu dire et je le répéterai encore une fois : le pacte atlantique a eu comme premier caractère d'être considéré, par nous notamment, comme un instrument d'où pouvait sortir une coopération occidentale à l'échelon le plus élevé et cela pour l'ensemble des problèmes du monde. Pour les dirigeants américains, il a été considéré comme un pacte régional n'impliquant en aucune façon la possibilité d'une coopération politique à l'échelon le plus élevé, en dehors de la sphère limitée de la sécurité européenne.

Par ailleurs, le pacte atlantique — il était probablement fatal qu'il en fût ainsi, il y a une vingtaine d'années — a été orienté selon les règles d'une stricte intégration militaire aboutissant à l'organisation que vous savez et qui place, en fait, l'ensemble du dispositif aux ordres de l'autorité militaire américaine. On affirme qu'il est impossible d'envisager un autre système et que l'intégration militaire serait une nécessité en raison de la disproportion entre la puissance militaire américaine et les puissances militaires européennes. On nous affirme aussi qu'il est impossible d'envisager une coopération politique. Dans les années passées, la politique américaine était réservée à l'égard de la politique française en Afrique ou en Asie. Aujourd'hui, c'est la politique française qui est réservée à l'égard de la politique américaine. Dans un cas comme dans l'autre, il y a une sorte de fatalité qui empêche d'adopter une attitude commune.

Mais ce qu'on ne voit pas, ce qu'on n'a pas vu pendant quelques années et qui maintenant devient éclatant, c'est qu'on ne peut pas dire à la fois : il n'y a pas d'autre solution que l'intégration militaire, et il n'y a pas de possibilité de coopération à l'échelon le plus élevé. A la rigueur, on aurait pu envisager un système très strict d'interdépendance organique, à condition qu'à l'échelon le plus élevé il y ait discussion et accord sur la stratégie et sur les objectifs politiques. Mais, à partir du moment où il n'y a pas de coopération politique, un système d'intégration militaire qui enlève à un pays la possibilité d'avoir les armes de sa politique est un risque tel qu'il importe d'en sortir dès que la situation le permet. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Comme l'a dit hier M. le ministre des affaires étrangères, l'accord entre les Etats-Unis et une nation comme la France est antérieur et supérieur au pacte atlantique. Dans le courant des années qui viennent, ce n'est pas l'évolution de ce pacte et de ses dispositions qui modifiera des sentiments et des intérêts qui ont plus d'un siècle d'existence.

En dehors de l'Europe, il existe des situations qui peuvent être à l'origine d'une guerre mondiale où l'Europe serait entraînée. Certaines nations européennes et d'abord la France, ont repris leur personnalité, leur force. Ces deux faits qui n'existaient pas — et pour cause — il y a vingt ans, imposent des réexamens. Les refuser serait laisser s'aggraver des dissensions. C'est là une responsabilité qui est celle de la France, pour ce qui la concerne, mais aussi dans un intérêt supérieur.

En agissant ainsi, nous sommes dans la droite ligne de la thèse fondamentale qui est la nôtre : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Il ne s'agit pas de dénier aux très grandes puissances les responsabilités supérieures qu'elles détiennent du fait même de l'ampleur de leurs intérêts. Il ne s'agit pas non plus de nier les réalités, à savoir que l'équilibre du monde repose, pour une grande part, sur ces très grandes puissances. Mais l'hégémonie n'est pas une solution, ne l'a jamais été, ne le sera jamais. D'autre part, il existe une légitimité de la pensée politique occidentale, qui se nomme le droit des gens. Or le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est le chapitre préliminaire de tout droit des gens.

Soyons fermes sur cette position. C'est à la fois notre devoir et notre intérêt.

Nous sommes dans cette ligne lorsque nous aidons les Etats en voie de développement, afin que ces jeunes Etats, qui n'ont pas encore par leur développement économique la possibilité de disposer totalement d'eux-mêmes prennent peu à peu conscience de leurs responsabilités.

Nous sommes dans cette ligne en aidant également, dans la mesure de nos moyens, les Etats de l'Est européen qui cherchent à se dégager des règles trop étroites à l'intérieur desquelles ils étaient jusqu'à présent enserrés.

Nous sommes encore fidèles à cette politique, en améliorant nos rapports avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques et en essayant d'apporter notre contribution à la coexistence

Enfin nous sommes toujours fidèles à cette droite ligne de politique en posant comme principe le refus d'aider toute intervention d'une puissance quelconque dans les affaires d'une autre puissance. La non-intervention est une des conditions de la paix et s'il arrive parfois qu'elle nous oppose à nos alliés, en fin de compte, en restant logiques avec le principe de légitimité de l'Occident, nous consentons à la cause de l'Occident un appui important.

Une France forte ; un effort de coopération des nations européennes en vue d'une Europe puissante au service de la liberté ; le maintien d'une bonne alliance occidentale, mais dans des conditions conformes à la nature des choses et aux rapports entre Etats ; l'affirmation et l'application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes : le réalisme de ces quatre points soutient notre idéal.

En terminant hier son discours, M. le ministre des affaires étrangères a mis, à juste titre, l'accent sur un principe fondamental de morale politique : lorsqu'on a de nobles ambitions il faut savoir accepter les risques qu'elles comportent. A partir du moment où, à la mesure de nos moyens, nous souhaitons apporter une contribution à de bonnes relations internationales, nous devons manifester notre volonté. Manifester sa volonté toujours et en toute hypothèse c'est prendre des risques.

A cette conclusion, j'en ajouterai une autre. J'évoquais, au début de ce discours, les grands débats passés, et notamment ceux de l'entre-deux-guerres et je vous disais qu'ils paraissent, à la lecture, inspirés par l'idéologie plus que par la réalité. Si nos générations peuvent ne point pêcher par le même défaut, c'est que nos conceptions des conséquences du progrès scientifique et technique sont toutes différentes.

Pour les générations de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e, il y avait une sorte de règle, inconsciente, mais très forte, selon laquelle le progrès scientifique et le progrès technique allaient automatiquement servir le progrès moral, c'est-à-dire la liberté et la paix. Aujourd'hui, une dure expérience nous a appris que les découvertes et les inventions, la magnifique domination par l'homme de maintes forces naturelles ne servent nullement de façon automatique la cause de la liberté et de la paix. Nous savons même que, bien au contraire, le mal, la violence, le racisme, le sectarisme et l'arbitraire ont plus de chances de profiter des progrès techniques et scientifiques que l'idéal de liberté et de paix.

On ne peut faire pencher la balance que par un effort de volonté — un effort des hommes et un effort des nations.

Nous sommes pour l'affranchissement des hommes. Nous sommes pour la pacification de notre terre. Nous sommes pour le maintien de notre civilisation. Rien de tout cela ne nous est donné automatiquement, même par les plus grandes inventions et les plus belles découvertes. Les relations humaines réclament un effort constant de l'esprit.

A notre mesure, selon nos moyens et avec les alliés qui partagent notre idéal, notre volonté nationale doit être au service de ce combat permanent qui, avec la défense de nos intérêts, constitue la mission de notre diplomatie, parce qu'elle est la mission que nous ambitionnons pour notre pays. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur plusieurs bancs du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Mitterrand. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.)

M. François Mitterrand. Mes chers collègues, si l'on s'en tenait aux apparences, il y aurait quelque peine à suivre depuis plus de sept ans, les méandres de notre politique extérieure.

Mais on doit admettre que depuis près de deux ans M. le président de la République et sa suite, M. le Premier ministre et M. le ministre des affaires étrangères, nous en ont révélé le fil directeur, avec la plus grande clarté et la plus vive insistance : il s'agit, nous dit-on, pour la France, de défendre et d'affirmer son indépendance nationale.

Après avoir entendu l'éminent orateur de la majorité qui m'a précédé à la tribune dire que l'idéologie était la mauvaise servante de l'idéal et que depuis cinquante ou soixante ans vos prédécesseurs, messieurs les ministres, s'étaient égarés dans des idéologies nobles souvent mais vaines toujours et qu'ils avaient fait perdre beaucoup de temps à la France, je pensais que lui-même n'avait pas fait autre chose que de prôner, à son tour et à sa manière, une idéologie, celle qu'il sert avec passion, l'idéologie nationaliste.

M. Michel Debré est parti, paraît-il, en guerre contre les notions abstraites. Mais qu'avez-vous fait d'autre que de définir des notions abstraites ? Je vais tenter — je ne sais si j'y réussirai — de démontrer à l'Assemblée nationale, et au-delà d'elle à l'opinion publique, que la politique d'indépendance nationale, nom pudique de l'actuel nationalisme qui prévaut, est en réalité

Depuis 1958, aussi bien à l'égard des Etats-Unis d'Amérique et de l'Alliance atlantique qu'à l'égard de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la Chine, de l'Asie du Sud-Est ou de l'Afrique, la politique française a été constamment fluctuante.

Mais voici que la dernière allocution télévisée du chef de l'Etat ainsi que les commentaires de ses ministres et des leaders de la majorité ne permettent pas le moindre doute : cette politique a une constante, l'indépendance nationale.

J'ai écouté avec la plus grande attention tous les orateurs qui se sont succédé à cette tribune depuis le début de l'après-midi d'hier. Je crois qu'ils ont été d'accord pour estimer que l'indépendance nationale suppose à la fois un instrument militaire capable de la protéger, un support économique capable de la soutenir, un système d'alliances capable de la garantir. A quoi M. Debré a ajouté avec raison cette quatrième condition : la fermeté et la stabilité du pouvoir exécutif ; et j'ai vu là une invitation faite à l'opposition démocratique de préparer à cette fin et pour elle-même les mutations qui lui sont nécessaires. (Rires et exclamations sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. Henri Duillard. On le saura tout à l'heure !

M. François Mitterrand. Ma première question est celle-ci : disposons-nous, pouvons-nous disposer d'un instrument militaire capable de protéger notre indépendance nationale ?

Ou plutôt, parlons net ; avons-nous un instrument militaire adapté à la politique d'un gouvernement qui, à nos yeux, défend non notre indépendance mais les thèses du plus banal nationalisme ? Si l'indépendance nationale telle que la comprend le Gouvernement n'est pas supportée par un instrument militaire capable de la protéger, on devra penser que les propos cent fois répétés du chef de l'Etat sont davantage du ressort de l'article de propagande que d'une conception politique sérieuse.

En effet, une politique militaire de farouche indépendance suppose d'abord l'autarcie de l'armement. Que nous sommes loin de compte en 1965 ! On sait que pour mener à bien la mise en œuvre de notre force stratégique nucléaire, il nous faut faire appel à la production étrangère.

Elle suppose aussi l'autonomie de décision et vous ignorez d'autant moins cette nécessité que vous recherchez les conditions de cette autonomie. Il n'y a pas d'autre explication au refus de la France de participer aux manœuvres de l'O. T. A. N. de 1966 appelées Fallex. Je ne méconnais pas cette volonté qu'a le Gouvernement français de rester maître pour une large mesure de son propre thème de manœuvre, conforme au demeurant aux engagements antérieurs, et d'une certaine manière j'approuve dans son principe ce souci d'autonomie.

Mais il faut savoir ce que les mots veulent dire. Ils signifient en la circonstance que le thème de manœuvre auquel la France se tient est celui des représailles immédiates et massives contre tout agresseur éventuel.

Or notre indépendance nationale est-elle vraiment protégée par un instrument militaire qui repose, pour les deux années qui viennent, sur 16 *Mystère IV* en mouvement et, dans sept ou dix ans, sur trois sous-marins nucléaires ?

En fait, nous nous isolons chaque jour davantage en nous enfermant dans les moyens de défense d'une illusoire indépendance, alors que nous nous gardons dans le même moment de déterminer une politique de remplacement et que nous continuons tout bonnement de désigner dans tous les documents ad hoc l'U. R. S. S. comme l'agresseur éventuel.

Il n'y a pas d'« indépendance nationale » s'il n'y a pas d'instrument militaire pour la protéger ; mais celui-ci suppose encore une formidable mobilisation de moyens économiques. Et je l'ai déjà dit ici, avec ou après quelques autres, y a-t-il pour la France une dissuasion concevable quand l'agresseur sait que vous n'avez pas assuré les conditions de survie de la nation dès les premières heures du combat ? Or si aucune mesure utile n'a été prise pour assurer cette survie, ce n'est pas parce que vous manquez délibérément à vos devoirs, mais parce que vous ne voulez pas, parce que vous ne pouvez pas payer au prix fort ce qui, plutôt que l'instrument d'une politique militaire, n'a peut-être pour but que de vous assurer un argument diplomatique.

Sur un deuxième point on peut encore démontrer que l'« indépendance nationale » qui remplit vos discours ne correspond pas à la réalité économique de la France. Disposons-nous mesdames, messieurs, de la plate-forme économique qui permette, dans le concert des nations, l'affirmation orgueilleuse du nationalisme français ?

Pendant que vous vous payez de mots, pendant que vous développez une idéologie abstraite qui ne tient pas compte des

en guerre oratoire contre les deux hégémonies, vous laissez, sous le couvert du verbalisme, les capitaux étrangers envahir notre économie.

Peut-on empêcher l'envahissement des secteurs-clés de notre économie ? Si ce moyen existe, que ne l'employez-vous ! Si vous ne l'employez pas, défenseurs que vous êtes de l'équilibre et de l'indépendance économiques français, c'est parce que vous ne le pouvez pas ; et si vous ne le pouvez pas c'est parce que le nationalisme français ne dispose ni des moyens de lutte, ni des perspectives que requiert sa propre politique ?

On l'a dit si souvent que vous ne pouvez manquer d'en être avertis. Il existe à ce sujet des documents récemment publiés, fort intéressants qui montrent que sur les 3.070 opérations lancées par les sociétés américaines sur le Marché commun, 616 ont été dirigées vers la France dont 333 — chiffre important — dans le seul courant de l'année 1964, c'est-à-dire à partir du moment où le nationalisme français prenait son vol souverain.

Il y a là une contradiction si étonnante que j'hésiterai à vous reprocher de ne pas employer les moyens convenables pour arrêter cette forme de colonisation. Non, le membre de l'opposition que je suis constate seulement que réagir dans le cadre d'une politique strictement nationale est hors de vos moyens. N'établiront un barrage contre ces investissements que ceux qui feront partie d'un ensemble assez vaste pour supporter la concurrence. Je reviendrai sur ce point lorsque j'examinerai les problèmes posés par la toute récente actualité, je veux dire les conversations de Bruxelles.

Monsieur le Premier ministre, de multiples remarques pourraient être ajoutées à ces constatations, remarques tirées des statistiques.

Faut-il répéter que l'augmentation du revenu national américain, au cours de la seule année 1964, a représenté la totalité du revenu national italien ? Que la production de la seule U. S. Steel correspond à la totalité de la sidérurgie allemande ? Qu'en 1964, parmi les mille premières sociétés des Etats-Unis d'Amérique — et vous savez le rang qu'elles occupent dans l'échelle internationale des sociétés — 700 possédaient des usines en Europe, contre 460 seulement il y a trois ans ?

Mon propos n'est pas destiné à alimenter votre propagande, mais à démontrer aux Français qu'un gouvernement, certainement sincère lorsqu'il développe des thèmes qui lui sont chers, propose en réalité une politique qui n'a pas les moyens de ses objectifs. Cette politique est-elle donc autre chose qu'une idéologie abstraite et fumeuse ?

M. Georges Pompidou, Premier ministre. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le député ?

M. François Mitterrand. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le Premier ministre. Monsieur Mitterrand, je voudrais mettre quelques statistiques, puisque vous les aimez, à la disposition de l'Assemblée, car autant je suis fermement partisan de permettre aux entreprises françaises de rester sous direction française dans la mesure du possible, autant je crois qu'il ne faut pas laisser s'accréditer dans le public l'idée d'une colonisation de la France par les capitaux américains.

Les dernières statistiques montrent que les capitaux américains investis hors des Etats-Unis s'élèvent à un total de 40 milliards de dollars. Sur ce montant, environ 10 milliards de dollars, si je me souviens bien, sont investis en Europe, dont un peu plus de la moitié dans le Marché commun et un peu moins de la moitié en Grande-Bretagne.

J'indique au passage que si l'on vous suivait, la Grande-Bretagne serait, à elle seule, cinq ou six fois plus colonisée que n'importe quel autre pays européen.

M. François Mitterrand. Il vous arrive de le laisser entendre !

M. le Premier ministre. Pas à moi, à vous peut-être ! (Rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Sur ces 5 milliards de dollars investis dans le Marché commun, il doit y avoir — si je ne me trompe — 1 milliard 200 millions en France, soit 6 milliards de francs.

Je rappelle à ce propos que la seule capitalisation des valeurs françaises à revenu variable cotées à la Bourse de Paris doit être actuellement de l'ordre de 100 milliards de francs.

Dans les trois dernières années, toujours si je me souviens bien, les investissements américains dans le Marché commun sont passés de 3 milliards à 4 milliards 500 millions de dollars, soit une progression de 50 p. 100. Pendant la même période, en France, ils sont passés de 900 millions à 1 milliard 200 mil-

Nous sommes donc très loin de la colonisation dont vous parlez. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. François Mitterrand. Monsieur le Premier ministre, si j'ai affirmé que la France avait, si j'ose m'exprimer ainsi, quelque privilège dans la destination de ces investissements, je n'ai pas prétendu qu'elle était le seul pays à les recevoir.

Pour les investissements dans le Marché commun — nos statistiques se recourent — la France vient proportionnellement au second rang, après les pays du Benelux et largement avant l'Allemagne et l'Italie.

Aussi mon propos est-il de démontrer que, non seulement la France mais aussi ses partenaires du Marché commun sont soumis à la même menace précisément parce que la France, pour son propre compte, se refuse à aller de l'avant. Non seulement la France s'expose à supporter seule une concurrence qui dominera ses meilleures forces de production, mais encore elle contraindrait ses voisins à subir les mêmes effets.

Monsieur le Premier ministre, il me paraît indéniable que le Gouvernement lui-même commence à s'inquiéter, si j'en juge par la disposition prise, hier seulement, par M. le ministre des finances à l'égard d'une papeterie de Touraine afin d'interdire autant qu'il sera possible la continuation abusive de ces formes d'investissements qui constituent — selon la terminologie du ministère des finances — « une mainmise sur une part de notre capital national ».

Le troisième point de mon argumentation repose sur le fait que la politique du nationalisme français ne correspond pas à la réalité diplomatique. Notre indépendance nationale n'est pas protégée par notre instrument militaire, elle n'est pas supportée par notre force économique, elle n'est pas garantie par notre diplomatie.

Je le répète. A compter du moment où l'on s'en tient au thème de l'indépendance nationale, conception classique, on doit organiser la pérennité de cette indépendance dans le cadre, nécessairement classique, du concert des nations et par le moyen — voulez-vous m'en indiquer un autre ? — des alliances et des coalitions. La première question qui vient dès lors à l'esprit est celle-ci : puisque indépendance nationale il y a, quel est donc l'état de nos alliances ?

Notre système d'alliances permet-il à l'indépendance nationale de s'affirmer réelle, saine et — car c'est bien de cela qu'il s'agit — fidèle aux intérêts vitaux de la France ?

Or, de ce système d'alliances je cherche en vain la trace. Certes M. le ministre des affaires étrangères lors de son exposé d'hier après-midi — que M. Michel Debré se rassure ! — ne s'est pas abrité derrière la moindre idéologie, j'ai rarement entendu discours aussi articulé, aussi logique mais aussi éloigné de toute considération générale, sinon à l'égard de cette « Europe européenne » et indépendante dont je n'aperçois pas encore la signification.

On sait de quelle manière la compétition est engagée — des discours répandus en province depuis quelque temps par le chef de l'Etat nous le disent — contre les deux hégémonies. Il est difficile à la fois de se comporter en allié des Etats-Unis parfaitement consciencieux et d'inviter les peuples à lutter contre l'hégémonie de cet allié. En fait, l'état actuel de l'O. T. A. N. reflète exactement la situation de l'alliance.

Notre politique dite d'indépendance conduit à un système d'alliances imité de l'époque où l'on a inventé le concert des nations, inspiré par les impératifs de l'époque bismarckienne. Si notre diplomatie refuse les pactes ou l'esprit des pactes qui, jusqu'ici, obligent la France, il faut une contrepartie. Au demeurant, notre nationalisme provoque de graves conséquences pour d'autres que nous. Puis-je m'intéresser aussi peu que ce soit au sort de la Grande-Bretagne ou de l'Allemagne sans être accusé de me mêler de ce qui ne me regarde pas et d'avoir trop peu le souci de la France d'abord ? La France d'abord ! Nous avons entendu cela il y a bien longtemps.

Mais tandis que M. Aldo Moro se rend à Washington et que M. Erhard fait le même voyage, afin de mieux enserrer préalablement les négociations franco-allemandes, tandis que la reine Elisabeth II reçoit en Allemagne un accueil dont la présentation sympathique laisse apparaître en filigrane regret et amertume à l'encontre de l'allié français des beaux jours de naguère, comment ne pas observer que, dans le cadre d'un classique concert des nations, nous n'avons pas d'alliance qui réponde aux exigences classiques d'une politique classique d'indépendance nationale ?

Le traité franco-allemand, mais enfin, mesdames, messieurs, qui pourrait contester ses échecs ? Qui contestera, en tout cas, dans les rangs de la majorité, ce qu'en pensait il n'y a pas si longtemps M. le général de Gaulle lorsqu'il déclarait que

quant à leur défense, ni sur la définition à donner à l'Alliance atlantique, ni sur l'attitude à prendre et l'action à exercer vis-à-vis des pays de l'Est, ni sur la question des frontières nationales en Europe centrale et orientale, ni sur la reconnaissance de la Chine, ni sur la paix en Asie, notamment en Indochine, en Indonésie et au Viet-Nam, ni sur l'aide à apporter aux pays en voie de développement en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Les deux partenaires de l'alliance dite privilégiée n'étaient d'accord.

Je me contenterai de ce constat pour déclarer que le triste état de l'alliance allemande ne permet pas d'affirmer que nous avons sur le continent une alliance réelle c'est-à-dire effectivement privilégiée.

Les derniers débats qui se sont déroulés à Bonn permettent d'apprécier, monsieur le Premier ministre, votre langage diplomatique, celui de votre gouvernement — quand je dis votre gouvernement, peut-être vous fais-je plaisir, car en réalité il s'agit beaucoup plus pour vous de commenter les positions de M. le chef de l'Etat dont vous n'êtes, au fond, que le traducteur, l'interprète et l'exégète... (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et sur divers bancs. — Rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Mais je ne sache pas que ce rôle déplaît à M. le Premier ministre. (Sourires.)

Si l'on doit s'en tenir aux commentaires officiels — ou officiels, mais presque officiels — qui ont suivi les derniers contacts entre la France et l'Allemagne, comment s'y reconnaître ? D'autre part, du côté allemand, on annonce un « sommet » à six prochains, d'autre part, du côté français, on s'empresse de dire qu'il ne faut pas être aussi affirmatif.

Un grand journal du soir français, qui n'est pas toujours favorable au Gouvernement mais dont l'objectivité n'est pas contestée — je veux dire le journal *Le Monde* — est obligé de noter l'exploitation électorale d'un accord incertain, tandis qu'un autre quotidien, généralement fidèle aux desseins gouvernementaux, déplore « la rencontre entre deux hommes désabusés qui, à défaut d'entente, cherchent un compromis ».

Voilà la situation de l'alliance franco-allemande. Or, comme on admet que l'indépendance nationale s'adresse à des alliances de type classique, où sont ces alliances ?

En réalité, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre des affaires étrangères, lorsque je remarque de quelle manière sont relatées pour l'opinion publique les conversations internationales, je suis amené à conclure, comme Machiavel, que vous connaissez bien : « Gouverner, c'est faire croire ». (Sourires.)

M. André Fanton. C'est pourquoi vous ne gouvernez pas !

M. François Mitterrand. Mais venons-en à un fait d'actualité qui se relie directement au projet de loi qui nous est soumis, je veux dire les conversations qui se déroulent à Bruxelles.

Je crois que le dialogue qui s'est instauré entre MM. Boscary-Monsservin et Rossi et M. le ministre des affaires étrangères a été l'un des moments les plus importants et les plus utiles de notre débat. Il est certain qu'après avoir entendu nos collègues, on ne pouvait qu'éprouver une angoisse devant la volonté qu'aurait montrée, à Bruxelles, le Gouvernement français — je parle au conditionnel — de retarder la création du marché unique en donnant au partenaire allemand des avantages économiques en échange de ses concessions quant à la construction de l'Europe politique.

Ils ont fait ressortir à quel point tout retard serait nuisible à l'agriculture française et au destin de l'Europe.

M. le ministre des affaires étrangères, qui a senti combien l'argument avait porté auprès de l'Assemblée nationale, a cru nécessaire *in fine* et en termes excellents — car M. le ministre des affaires étrangères est toujours un bon négociateur notamment avec l'Assemblée nationale, dans la marge étroite qui lui est réservée — M. le ministre des affaires étrangères, dis-je, a cru nécessaire de démentir cette interprétation.

Que penser ? Seul l'avenir dira si la France a, au cours de ces derniers jours, amorcé les négociations de Bruxelles dans l'intention de renvoyer au calendrier grecques l'Europe économique, telle qu'on l'avait décidée, parce qu'elle redoute l'Europe politique.

Personne ne peut trancher ce débat à l'heure présente en l'absence d'une déclaration solennelle et incontestable de M. le Premier ministre. Qui a raison et qui a tort ? MM. Rossi et Boscary-Monsservin ? M. le ministre des affaires étrangères ? Pourtant je confesserai, monsieur le ministre des affaires étrangères, que c'est vous qui m'avez convaincu.

Mais voilà. En ce moment même M. le chef de l'Etat développe le thème de la lutte contre la supranationalité, contre l'intégration et même contre la fédération et s'abrite derrière une formule très restrictive de coopération. Voilà le contexte ! Quand je vois toute la politique extérieure de la

France tendre à retarder l'échéance de l'Europe politique, je constate que le contexte joue contre l'interprétation de M. Couve de Murville. Oui, ce qui est dit du côté de l'Elysée, aussi bien que de Matignon, vient contredire l'explication technique apportée ici, hier soir, avec tant de clarté.

Tout est affaire de volonté et de finalité. Voulez-vous l'Europe politique ou voulez-vous retarder son échéance ?

Pour moi, le Gouvernement français s'est aperçu qu'à l'issue d'un accord à Bruxelles, il y aurait l'amorce d'un budget fédéral, qu'il y aurait la nécessité — cela a été fort bien dit par M. Boscary-Monsservin et par M. Abelin — de créer un parlement capable de contrôler l'énorme masse budgétaire commune et qu'il y aurait, au bout du système, l'avènement de l'Europe politique que vous redoutez tant.

La politique économique à laquelle vous souscrivez, si elle défend légitimement les intérêts de la France dans le cadre du Marché commun, vous conduit imparablement au but que vous voulez précisément éviter. Preuve majeure que votre nationalisme ne contient que du vide puisqu'il ne peut même pas empêcher, fût-ce au prix de moyens subalternes, que la finalité politique se profile derrière la réalité économique.

Et oui ! vous êtes contraints de vous soumettre devant les faits et, dans la mesure où vous continuerez de vous soumettre, au risque de vous contredire, vous remplirez votre devoir. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique.)

Cependant nous vivons un moment dangereux où chacun se neutralise. Disons qu'il y a assez d'Europe pour ruiner votre politique nationaliste mais qu'il y a trop de nationalisme français pour que l'Europe se fasse, ou tout au moins ne se fasse pas trop tard.

Cette neutralisation est dommageable à tous les intérêts légitimes de l'Europe occidentale. D'alliance donc je n'en vois pas qui justifie votre politique classique et vieillotte d'indépendance. Où se tourner ? Il est vrai, je le concède, lorsque je fais le bilan de votre diplomatie, que tout va bien avec MM. Franco et Salazar et que tout va pour le mieux avec Leurs Altesses de Vaduz et de Monaco. (Sourires.)

A l'heure où, monsieur le Premier ministre, après avoir, en dépit de tout, continué à bâtir les structures de l'édifice européen vous vous trouvez affronté à la responsabilité de votre politique militaire qui écrase notre économie sans assurer notre indépendance, au moment où vous désirez une réalité économique qui s'impose à vous, vous êtes contraint de reconnaître la nécessité d'un pouvoir arbitral, d'un pouvoir de décision et de direction à la tête de l'Europe, vous êtes contraint de vous soumettre à la logique de ce qui a été fait malgré vous dans les années précédentes. L'Europe économique, vous le savez bien, c'est déjà l'Europe politique. Et vous ne pouvez y échapper que provisoirement en vous livrant à des opérations de retardement.

Notre désaccord est profond quant à la finalité mais nous vous observons avec intérêt lorsque, parlant de vos ruineuses et fumeuses idéologies, vous êtes obligé d'arriver à l'implacable réalité des faits.

Monsieur le Premier ministre, s'il est démontré — je participe autant que je le peux à cette démonstration à laquelle d'autres apportent des arguments complémentaires — s'il est démontré que le nationalisme français ne correspond pas aux nécessités de notre époque et donc méconnaît l'intérêt de la France, parce que sur tous les plans où vous vous placez, vous préférez vos chimères et vos rêves à l'exigence réelle de notre peuple, s'il est démontré que le sens de la Patrie, qui appartient, je le suppose, à l'opposition comme à la majorité, est méconnu par ceux qui en ont la charge, il convient de se demander s'il n'est pas temps de définir et d'imposer enfin une autre politique. Il en est deux qui se contredisent. L'une qui proclame que la nation, par essence, est une vérité permanente, l'autre qui affirme que ce n'est pas vrai, que l'Histoire le dément, que la nation n'est pas une vérité essentielle, mais qu'elle est contingente, temporaire.

Nous sommes convaincus, nous, qu'il n'y a rien de plus exaltant pour affirmer le destin français, celui d'une patrie française, que de construire l'Europe. Mais la tâche sera rude.

La France est aujourd'hui le seul grand pays de l'Europe occidentale, le seul grand pays traditionnellement démocratique où la politique extérieure dépend strictement des humeurs et des volontés d'un seul homme.

Si l'on veut se tenir au courant de la politique de notre pays, il vaut mieux acquérir un poste de télévision que de briguer un fauteuil ministériel...

M. André Fanton. Gardez votre poste de télévision ! (Rires et applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. François Mitterrand. Mon honorable contradicteur doit bien supposer que si jamais cela devait se produire, ce n'est pas à lui que je demanderais le consentement nécessaire.

Si l'opposition démocratique l'emporte un jour, ce sera en éliminant sans compromis possible ceux qui gouvernent aujourd'hui — pour moins longtemps peut-être qu'ils ne le croient — et quand elle gouvernera à son tour ce sera pour un tout autre idéal, sur d'autres thèmes, par d'autres moyens que ceux qui ont été tout à l'heure exposés par M. Michel Debré. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du centre démocratique et du groupe socialiste.*)

L'opposition démocratique reprendra votre slogan : à chacun sa frontière, et à chacun sa bombe !

Votre politique, qui refuse à la fois la communauté de l'Europe, la solidarité atlantique, la conciliation nucléaire avec l'Est et l'arbitrage international, n'est évidemment pas celle à laquelle nous aspirons.

En privant la France de l'Europe, en l'éloignant des Nations Unies, le chef de l'Etat et son Gouvernement lui ont retiré, selon nous, les véritables instruments qui étaient à sa portée pour justifier sa prétention au rayonnement universel.

Si nous approuvons la grande politique d'aide au tiers monde, l'appel à la générosité universelle et l'affirmation à l'indépendance des peuples qui ont si longtemps vécu sous tutelle, nous devons y relever des erreurs et des contradictions regrettables.

Comment faire la leçon à propos de Saint-Domingue et du Viet-Nam quand, toutes proportions gardées, l'on a commis la faute retenue, à peine esquissée, mais capitale, d'intervenir dans la politique intérieure d'un pays indépendant, je veux dire le Gabon ? (*Exclamations et rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du groupe socialiste.*)

A nos yeux la politique extérieure de la France est passée à côté des grandes idées de notre temps que sont l'Europe et l'arbitrage international.

Nous pensons qu'une autre politique que la vôtre est capable d'exalter les Français et de défendre les véritables intérêts de la France.

Nous pensons que les résultats de votre politique ne se mesurent pas seulement à l'approbation immédiate qu'elle suscite auprès d'un peuple mal informé. (*Murmures et rires sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Nous pensons que les résultats de votre politique ne se mesurent pas seulement aux apparences du prestige, mais aussi et surtout — et c'est pourquoi nous la condamnons — aux espérances, aux grandes espérances qu'elle sacrifie. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique, du groupe socialiste et sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Royer. (*Applaudissements sur divers bancs et sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Jean Royer. Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, le Gouvernement a eu parfaitement raison d'organiser ce grand débat de politique étrangère, d'abord pour des raisons immédiates tenant aux relations que nous entretenons avec l'Allemagne dans le cadre de la réunion de Bruxelles, et ensuite à cause de la situation explosive que connaît actuellement le Sud-Est de l'Asie.

Mais il a eu également raison de l'organiser, parce que, plus profondément que jamais, la vie quotidienne des Français, l'avenir de la France et le développement de son équipement dépendent très étroitement de nos rapports avec l'étranger et de la réponse qui sera apportée au problème de la paix ou de la guerre.

Il est normal enfin que le Gouvernement assure ou consolide son autorité vis-à-vis de ses partenaires en portant devant le Parlement les options essentielles proposées par sa politique.

Pour toutes ces raisons, ce débat prend un sens qui dépasse — et de très loin — l'intérêt des partis ou, si brillantes qu'elles soient, les interventions des personnes. Concernant l'intérêt supérieur de la nation, il doit, de ce fait, être placé sous le double signe de la clarté et de l'objectivité.

On a trop souvent reproché à la diplomatie de se présenter comme une rivière souterraine dont on assistait au débouché plus ou moins violent ou abondant, pour ne pas juger bon que notre diplomatie se présente aujourd'hui comme une rivière au cours plus ou moins sinueux, certes, mais dont il est possible de mesurer la profondeur et de déceler l'orientation.

Le débat peut se cristalliser autour de deux problèmes clairs : notre politique étrangère ménage-t-elle l'intérêt supérieur de la France ? Permet-elle à la France d'intervenir dans l'ordre mondial afin de le rendre meilleur et de consolider ainsi les chances de la paix ?

Notre diplomatie correspond-elle aux intérêts supérieurs de la France ? Je réponds « oui ». Au fond, mesdames, messieurs, nous sommes tous fiers que la France soit présente partout et qu'elle intervienne partout où son rôle est nécessaire.

Nous intervenons profondément et activement à Bruxelles. où

Nous avons eu raison d'intervenir auprès de la Chine en la reconnaissant telle qu'elle est, sans pour cela admettre toutes ses prétentions. La France a bien fait de reconnaître l'Etat le plus puissant du monde, démographiquement parlant, et de renoncer à je ne sais quelle tradition diplomatique du cordon protecteur qui, après 1917, avait tant nui aux rapports entre l'Europe de l'Ouest et la Russie soviétique.

De même, dans toutes les capitales de l'Afrique noire et de l'Amérique du Sud, la France a son mot à dire. Elle le dit avec force et conviction.

Ainsi, grâce à cette présence, nos produits se vendent plus abondamment sur tous les continents. Ainsi, la langue française progresse dans des zones très importantes du monde et nous savons que la langue est très souvent le meilleur véhicule des idées.

Autre fait encourageant : la participation de nos techniciens à la construction de barrages ou d'usines. De Brasilia jusqu'au centre de l'Afrique nous sommes présents sur les grands chantiers du monde.

N'est-ce pas, là encore, une forme pratique et efficace de la politique de la présence ? (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

Notre diplomatie permet-elle d'assurer efficacement notre sécurité ? On a beau affirmer un certain nombre d'idées générales. Personne ne peut rien contre le fait que, jusqu'à preuve du contraire, la France n'a pas renoncé en temps de paix, à ses alliances traditionnelles. Elle n'a pas quitté l'Alliance atlantique et ne pourra pas la quitter.

D'ailleurs, ce n'est pas l'existence de la force de frappe française qui nuit à la sécurité collective et aux rapports entre la France et les Etats-Unis. On peut dire ce que l'on veut de cette force de frappe. Elle existe. On peut la considérer maintenant, dans le contexte mondial, comme une force d'appoint, à côté d'une force beaucoup plus importante qui ne manquerait pas d'intervenir si la première était engagée.

Nous ne pouvons imaginer que la France soit touchée par des représailles nucléaires ou qu'elle soit envahie sans que l'Amérique entre en guerre du même coup. Nous nous sommes rendu compte, pendant la crise de Cuba, que l'Amérique était elle-même l'objet d'une menace directe et mortelle sur son continent. La France, qu'elle le veuille ou non, serait elle aussi placée devant la même menace. Quel barrage pourrait finalement opposer l'Europe et notamment la France à un agresseur qui serait venu à bout des Etats-Unis ?

Au moment de la crise de Cuba et la France a donc bien fait de dire qu'elle était aux côtés des Américains. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Ma première conclusion partielle sera donc la suivante : présente et respectée, la France n'a pas failli à son système d'alliance et l'on ne peut pas dire qu'elle soit un pays isolé. Elle peut agir sur l'ordre mondial.

J'aborde alors le second problème, celui de la modification et de l'amélioration de cet ordre mondial.

Avant de l'améliorer, encore faut-il le bien connaître. Or, il est marqué par une notion essentielle, celle de la persistance des zones d'influence.

Indépendamment des Etats pionniers et jeunes, indépendamment des pays très industrialisés, mais d'une importance démographique moyenne — c'est notre cas — trois grandes influences se partagent la terre.

D'abord, celle des Etats-Unis, sur laquelle on a tout dit. Elle est surtout notoire sur le plan économique, car les Etats-Unis ont des zones de protection naturelle. L'Angleterre, l'Allemagne, le Japon n'y échappent point.

Ensuite, celle de la Russie soviétique, qui a deux immenses glacis dont elle tente de rester la maîtresse incontestée : le glacis européen, depuis Bucarest jusqu'à Varsovie, en passant par Budapest et Sofia, et un certain glacis asiatique qui, de la Mongolie intérieure va jusqu'au Viet-Nam Nord. La Russie a la première armée conventionnelle du monde et de ce fait elle pèse d'un poids considérable dans le jeu des puissances mondiales.

Enfin, celle de la Chine. Grande comme dix-neuf fois la France, la Chine a une population qui dépasse celles des Etats-Unis, de l'Europe de l'Ouest et de la Russie soviétique additionnées. C'est elle qui a inscrit dans le catéchisme que l'on apprend aux enfants, dès leur plus jeune âge : un enfant qui naît ne représente pas une bouche de plus à nourrir, mais deux bras pour travailler. Quand on connaît l'intelligence millénaire du peuple chinois, quand on voit son inquiétant développement démographique — près de 11 millions de personnes de plus par an — l'on se rend compte que l'idéologie communiste, donc universelle, aidant, ce pays va exercer sur le plan des forces

Ces trois influences tendent à être universelles, en conjuguant la puissance des techniques au potentiel du nombre.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, la marge dont vous disposez avec le Gouvernement dans un tel contexte où tout est difficile, pénible, où chaque nation joue son devenir, me semble dès lors très étroite. C'est pourquoi votre politique extérieure tend d'abord à donner ultérieurement à la diplomatie française les dimensions d'une diplomatie continentale, c'est-à-dire située à l'échelle européenne.

Cette action dépasse sans doute la vie d'un régime. C'est peut-être la conception du régime d'aujourd'hui ; ce sera obligatoirement aussi, s'il y en avait un autre, celle du régime de demain.

Comment l'ordre européen peut-il être instauré et développé ?

Remarquons d'abord que des facteurs internes et externes nuisent à l'instauration de cet ordre.

Les difficultés inhérentes aux facteurs internes ont déjà été signalées : la barrière des langues, les différences de mœurs, les divergences d'intérêts économiques, enfin, surtout, l'existence réelle de nations différentes.

Or, par une réaction spontanée de l'esprit, nous voudrions surmonter immédiatement ces causes de division profonde et, de ce fait, nous sommes tentés d'aller trop vite, car nous opposons deux valeurs qui sont radicalement différentes : le sentiment national et la supranationalité.

Le sentiment national, d'ordre effectif, est très profond : c'est la projection de nous-mêmes dans le domaine de la vie collective tout autant que la projection du passé. La nation est ce que nous sommes et elle existe parce que nous voulons continuer d'exister, avec nos personnes humaines, notre sens de l'indépendance et notre sens de la vie. C'est cela la nation. *(Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)*

Face à ce sentiment profond apparaît une notion intellectuelle, abstraite, de technique politique, celle de supranationalité.

Or, notre devoir — celui des parlementaires de l'opposition comme celui des parlementaires de la majorité — est de diminuer la profondeur du fossé qui sépare ces deux notions radicalement différentes.

L'une, le sentiment national, est un point de départ ; l'autre, la supranationalité, est un aboutissement. Le sentiment national vit. Il peut se transformer. L'aboutissement ne s'impose pas. Il se prépare.

Comment passer de ce sentiment national et de cette dispersion à une entité qui domine toutes les autres, d'abord l'Europe confédérale, ensuite l'Europe fédérale ?

Nous pouvons y parvenir en travaillant ensemble dans l'ordre technique et matériel. D'abord, en unifiant nos efforts pour la production de l'acier et du charbon, pour réunir demain en un seul et même faisceau la répartition des investissements ; ensuite, en établissant une politique commune des transports et aussi — car les considérations humaines doivent se situer au-dessus de toutes les autres — une politique commune de la condition sociale des travailleurs, avec une harmonisation des charges sociales. *(Applaudissements sur divers bancs et sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)*

Cette entreprise commune nous permettra de nous mieux connaître, de nous apprécier et de trouver, par delà la différence des langues, une langue commune, celle de l'homme qui veut réconcilier, au *xx*^e siècle, la nature humaine avec les impératifs de la société industrielle. *(Applaudissements sur divers bancs et sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)*

Nous devons également travailler sur le plan intellectuel. Votre politique étrangère de rapprochement entre les nations dans le cadre européen passe, monsieur le ministre, par un développement de l'enseignement pratique des langues. Ce n'est pas nous qui ferons l'Europe, mais nos enfants et nos petits-enfants. Le fait que l'office franco-allemand ait pu, en un an, préparer des échanges portant sur 250.000 jeunes m'apparaît plus important que l'unification du réseau des transports.

Je suis persuadé que si nous modifions les fondements de notre enseignement des langues et si, dès leur plus jeune âge, les enfants apprennent le langage des pays voisins, nous aurons fait un grand pas dans la voie du rapprochement entre les peuples.

De plus, il faut créer une université européenne, une université qui préparerait dès maintenant des valeurs dépassant celles des nations. Dans toute l'Europe de l'Ouest, nous ne manquons ni de villes universitaires ni de traditions, et l'on pourrait fort bien tenter cet effort.

Apprenons enfin à nous défendre ensemble et adoptons une conduite commune à l'égard du reste du monde.

J'en arrive ainsi au facteur externe à la constitution de l'Europe, c'est-à-dire à notre politique vis-à-vis des Etats-Unis et de la Chine.

A l'égard des Etats-Unis, il est certain que deux grands courants de pensée se partagent à l'heure actuelle l'échiquier politique européen.

Le premier peut se traduire ainsi : « Nous avons pris l'habitude du bouclier américain, notamment au moment du blocus de Berlin. Nous savons que la puissance militaire de l'Alliance est d'abord organisée par le Pentagone ». L'Allemagne ajoute : « De plus, pour la réunification de notre nation, une entente directe entre la Russie et l'Amérique sera un jour nécessaire. Elle ne sera malheureusement pas suffisante, mais elle sera nécessaire ».

Le deuxième courant auquel nous semblons, nous, nous rallier, peut ainsi s'exprimer : « Commençons d'abord par essayer de prendre conscience des problèmes de notre unité et de notre défense ; organisons cette défense par nos propres efforts ; nous demanderons ensuite à l'Amérique de se lier à nous ».

Là encore, à mon sens, le fossé pourrait être comblé, mais à une quadruple condition.

D'abord, les Etats-Unis d'Amérique doivent se rendre compte que, depuis l'application du plan Marshall, la puissance économique européenne se développe malgré, oserai-je dire, leurs investissements. De plus, ils doivent admettre qu'il leur faut modifier la carte de l'Ouest de l'Europe par trop rapidement établie à Yalta et consolidée à Potsdam. Ensuite il faut que l'Allemagne de l'Ouest comprenne qu'il lui est impossible de tenter un effort de réunification sans tenir compte de la volonté et de la pensée de ses voisins, notamment de la Pologne et de la Tchécoslovaquie.

M. Michel de Grailly. Très bien !

M. Jean Royer. On ne peut tenter la réunification dans le cadre d'un irrédentisme. Il est certain que la politique et la diplomatie françaises actuelles peuvent y aider.

Certes, il faudra reconsidérer le problème de la frontière Oder-Neisse. Sans doute l'Allemagne essaiera-t-elle d'échapper à une politique de dénucléarisation et de neutralisation de son territoire. Mais elle devra néanmoins consulter ses voisins et ceux-ci devront être appelés à résoudre ce problème.

Quant à la Russie soviétique, elle manquerait au réalisme international le plus élémentaire en n'observant pas qu'un peuple ne peut rester indéfiniment divisé.

L'histoire nous offre l'exemple des partages de la Pologne, de la Roumanie, des Balkans. Le maintien de tels partages n'a généralement débouché que sur des crises internationales. Malgré la volonté de la Russie de maintenir son glacis européen, ne serait-ce que pour résister à la pression idéologique de la Chine auprès des Etats communistes et des pays du tiers monde, l'Union soviétique doit admettre qu'un règlement interviendra un jour avec les Etats-Unis d'Amérique et avec ses satellites voisins de l'Allemagne en vue de la réunification allemande.

La France se doit d'offrir ses bons offices — et elle le fait bien, je crois — pour combler le fossé qui sépare deux puissants colosses et deux conceptions de l'Europe, mais à la condition que l'ouverture qu'elle tente vers l'Est sous la forme de relations culturelles et économiques très utiles ne suscite pas l'inquiétude de nos partenaires. En d'autres termes, la politique extérieure de la France ne doit pas revêtir l'aspect d'une politique de bascule ou de rechange.

Souvenez-vous que l'Angleterre a recouru à une politique de bascule au cours de son histoire, notamment avant la seconde guerre mondiale avec la signature en 1935 des accords de Londres accordant à la flotte allemande un tonnage égal au tiers de celui de la flotte britannique, et après la seconde guerre mondiale dans ses relations avec la Russie, mais qu'une telle politique n'a jamais eu pour résultat que la confusion et un faux apaisement.

J'ai assez dit que nous étions liés organiquement et dans notre devenir pour vous inviter à ne pas tenter une politique de rechange, singulièrement à l'égard des Etats-Unis.

J'aborde le dernier point de mon exposé. Il faut absolument que nous définissions notre comportement vis-à-vis de la Chine car, là encore, nos partenaires ont besoin d'être éclairés. Si nous voulons que les pays européens adoptent une politique commune à l'égard de la Chine, il importe que nous précisions la nôtre.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, je ne pense pas que dans l'immédiat la politique de neutralité recommandée par la France au Sud Viet-Nam soit réaliste car elle me semble inapplicable à l'heure actuelle. En effet, la neutralité ne peut s'appuyer tout d'abord que sur un Etat ; et pour constituer un Etat, il faut un personnel politique. Or ce qui manque à ces

jeunes pays de l'Asie du Sud-Est après l'éclatement de la fédération indochinoise, c'est précisément le personnel politique capable de créer et d'entretenir un Etat. A ce sujet, j'estime que les Etats-Unis ont peut-être agi un peu à la légère en abandonnant Diem.

Il faut en outre des structures administratives, une indépendance économique.

Il faut enfin que la Russie et les Etats-Unis puissent garantir les nouvelles frontières, c'est-à-dire qu'il existe un minimum d'entente entre les deux colosses, quant au partage de l'influence dans l'ensemble de l'Asie, ce qui ne semble pas devoir se réaliser dans l'immédiat ni même dans un avenir proche.

En revanche, la France a un double devoir : elle doit, d'une part, conseiller la création de ces structures qui, un jour, parce qu'elles feront équilibre à celles qui sont recommandées par le Vietcong et par la Chine, pourront ramener la paix dans le Sud-Est asiatique.

D'autre part, si elle veut apaiser, dans le cadre de la lutte qu'ils mènent entre eux, l'un des deux belligérants, alors qu'elle apaise aussi l'autre et que M. Paye dise bien à la Chine que la France n'est pas décidée à la suivre sur le plan de ses prétentions. Car, mesdames, messieurs, si nous laissons un jour la Chine s'étendre jusqu'au Siam, à la Birmanie et, après avoir assimilé parfaitement le Thibet et la Mandchourie, faire un pas en avant vers l'Inde et, plus tard, vers l'Australie, à quel gigantesque Munich nous préparerions-nous !

Il ne faut pas commettre les mêmes maladroitures que les Etats-Unis vis-à-vis de l'Europe quand la France avait à régler son problème tunisien, son problème algérien et le problème de Suez. Il ne faut pas faire preuve d'un interventionnisme peut-être inopportun et j'estime que, si nous voulons apaiser les esprits, il est nécessaire de les apaiser dans les deux camps.

Voilà ce que je pense de l'ensemble de la politique extérieure du Gouvernement. Elle est bien orientée ; elle est menée, je crois, avec sincérité et, en tenant compte des puissances qui se partagent effectivement le monde. Donc, elle est dans l'ensemble réaliste. Mais il faut la frapper du sceau de l'humanité et de la nette volonté de concilier le sens de l'humain avec le sens de la puissance. C'est ce que je vous souhaite et je crois que vous aurez parfaitement raison d'organiser périodiquement de tels débats. (Applaudissements sur divers bancs et sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. Georges Pompidou, Premier ministre. Mesdames, messieurs, il est difficile après tant d'orateurs de dire encore quelque chose de nouveau sur les sujets qui ont été traités au cours de ce débat. De toute manière, le ministre des affaires étrangères a hier défini avec trop de clarté et de précision la politique extérieure du Gouvernement pour que je vous en inflige un second exposé. Je me bornerai donc à répondre, en évitant de répéter ce qui a été dit, à quelques-unes des critiques de fond qui ont été exprimées et à réaffirmer certains principes généraux.

Tout d'abord, il me semble que la plupart des orateurs de l'opposition nous ont reproché de faire obstacle à l'unité européenne par ce qu'il ont appelé une politique nationaliste. Ils voudront bien m'excuser s'il m'apparaît que, sur ce point, la réponse est moins difficile qu'ils ne le croient.

Quel peut être le but d'une politique européenne ? Fédération ? Confédération ? Je n'entrerai pas dans une querelle de mots et d'idéologies. En tout état de cause, personne ne saurait prétendre ni ne prétend d'ailleurs que les conditions soient à l'heure actuelle réunies pour une véritable fédération, c'est-à-dire pour un Etat de type fédéral, certes, mais ayant un gouvernement central unique, un parlement commun, une seule politique étrangère, une seule politique militaire, une seule politique financière, économique, sociale.

Dans la phase actuelle, il n'est d'autre possibilité que de favoriser entre les Etats européens un rapprochement progressif qui les conduise peu à peu à harmoniser leurs politiques comme leur législation et leurs mœurs suffisamment pour que le passage à l'étape suivante puisse s'effectuer sans heurt excessif. Nous pensons pour notre part que la mise en place définitive du Marché commun en même temps que des procédures de consultation régulière et organique entre les gouvernements dans les différents domaines de la politique générale constituent les transitions nécessaires et naturelles en même temps que les fondations solides d'une Europe unie.

Ce que certains appellent notre « nationalisme » et qui n'est que le refus de sacrifier les intérêts français essentiels n'a

nous avons défendu les intérêts des agriculteurs français, par exemple, avec apreté. Mais nos partenaires ont — et c'est tout naturel — défendu avec la même apreté leurs intérêts essentiels et quand il a fallu aboutir aux transactions nécessaires, non seulement nous avons toujours fait notre part de chemin, mais presque toujours c'est nous qui avons, par notre fermeté, permis le passage à l'étape suivante.

Alors, d'où vient la querelle qui nous est faite ? S'agit-il d'une divergence abstraite entre partisans et adversaires de l'intégration ? Assurément, nous ne croyons pas à l'intégration comme méthode d'approche de l'unité européenne, précisément parce que nous croyons qu'il ne saurait y avoir de véritable intégration que politique, par la constitution d'un Etat européen, qu'aucune décision importante engageant la vie des hommes ne peut être prise que par une autorité politique responsable devant ceux qu'elle engage et que le transfert des pouvoirs gouvernementaux à des commissions de fonctionnaires est désastreux. Nous ne nions pas que la collaboration de techniciens soit non seulement utile, mais nécessaire. Mais la technocratie ne vaut pas mieux sur le plan international que sur le plan national. J'ajoute que l'expérience a prouvé qu'aucune décision importante pour l'Europe n'a jamais été prise, qu'aucun progrès véritable n'a pu être réalisé que par une décision politique émanant des gouvernements.

De toute manière, qui ne voit qu'une telle discussion reste purement abstraite et théorique pour le moment, et qu'après tout, si nous divergeons les uns et les autres sur les moyens de parvenir à une Europe unie, comme peut-être sur l'évaluation des délais qui seront nécessaires, nous pouvons nous entendre sur l'essentiel, je veux dire sur l'objectif ?

Nous sommes tous convaincus qu'une Europe qui parviendrait à définir et à affirmer sa politique jouerait dans le monde un rôle essentiel, comparable à coup sûr en importance à celui de la Russie soviétique ou même des Etats-Unis, ne serait-ce que parce qu'elle disposerait de moyens humains et matériels comparables.

A condition, bien entendu, et dût ce terme provoquer encore quelques sourires, que cette Europe fût européenne, c'est-à-dire qu'elle fût indépendante, et sa politique également.

Il ne s'agit certes pas de dresser l'Europe contre les Etats-Unis. Il ne conviendrait d'ailleurs pas non plus de la dresser contre la Russie soviétique. Il s'agit simplement d'affirmer la personnalité de l'Europe occidentale, de prendre conscience que ses intérêts concordent ici, divergent là, avec ceux de tel ou tel des grands colosses du xx^e siècle, et que, pour exister, elle doit vouloir son indépendance. Là est, mesdames, messieurs, la vraie et fondamentale divergence entre le Gouvernement et la plupart des opposants et, sur ce point, le discours de M. Mitterrand nous en apporte le témoignage.

Elle n'est pas sur la conception de l'Europe, elle est sur la capacité même de l'Europe à exister : c'est nous qui croyons à cette capacité et les prétendus Européens qui n'y croient pas. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. René Sanson. C'est vrai !

M. le Premier ministre. Quand on a compris cela, le reste s'éclaire. Pourquoi les mêmes manifestes réclament-ils à la fois des mesures immédiates d'intégration et, comme on l'a dit déjà, l'entrée dans cette Europe de la Grande-Bretagne qui refuse toute intégration ? Pourquoi, au surplus, les Etats les plus attachés à l'entrée de la Grande-Bretagne sont-ils précisément ceux qui réclament l'intégration avec le plus d'insistance ? Parce que, pour les uns comme pour les autres, le but n'est pas de construire l'Europe, mais une soi-disant Europe atlantique, c'est-à-dire une Europe qui, renonçant à se créer une personnalité politique, renonçant à avoir une défense européenne, renonçant à avoir une politique étrangère européenne, se borne à organiser sa vie sociale et économique dans des cadres supranationaux et, pour le reste, s'en remettrait aux Etats-Unis pour définir la politique et assurer la défense, se bornant à leur fournir des éléments d'appoint en matière militaire et, au mieux, des conseils discrets en matière de politique étrangère. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

On protestera, je le sais. Mais l'évidence est là, et c'est en matière de défense qu'elle éclate aux yeux. L'arme atomique, aujourd'hui, domine tout — nul ne le conteste. Il suffit — on l'a rappelé — d'une explosion nucléaire dans le désert du Sinkiang, pour que l'équilibre du monde soit ébranlé.

Or, si jamais, par malheur, il fallait avoir recours à l'arme nucléaire, chacun sait aussi que la décision devrait être immédiate et ne pourrait dépendre que d'une seule autorité disposant au mieux de quelques dizaines de minutes pour répondre à une

multilatérales ? Quel pouvoir de décision donnent-elle, ou donneraient-elles, aux nations européennes ?

Si le président des Etats-Unis estime devoir engager les forces nucléaires, il dispose pour cela des 95 centièmes des forces atomiques américaines et n'a d'avis à demander à personne.

M. André Fanton. Très bien !

M. le Premier ministre. A quoi servirait aux nations européennes d'avoir théoriquement le droit de veto sur les 5 centièmes restants ? (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*) Si, au contraire, le même président se refuse contre l'avis des nations européennes, à engager les forces nucléaires, son veto suffit à tout paralyser. Qui peut dès lors discuter que notre force de dissuasion, modeste mais réelle, perdrait jusqu'à une apparence de signification si elle était « intégrée » ?

Ce qui est vrai en matière militaire l'est en tous les domaines. Il n'est de nation, qu'il s'agisse de cette nation européenne qu'évoquait tout à l'heure M. Michel Debré, qu'il s'agisse de la France, qu'indépendante, c'est-à-dire ayant sa politique et son pouvoir de décision. C'est pourquoi, en défendant notre propre indépendance, nous défendons celle de l'Europe dont nous faisons partie et nous sommes les vrais Européens.

Cela veut-il dire que nous tournions le dos à l'alliance atlantique ? Assurément non. Nous nous refusons, il est vrai, à laisser notre armée et, notamment notre force de dissuasion, se perdre dans une organisation qui aboutit nécessairement à nous dessaisir de tout pouvoir de décision propre. Mais il n'est pas nécessaire de renoncer à exister pour être un bon allié. C'est même probablement le contraire qui est vrai. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

L'ancienneté de notre amitié, la concordance d'intérêts fondamentaux, les sentiments populaires nous rapprochent de l'Amérique même si l'Océan nous en sépare et nous n'avons pas oublié les souvenirs des champs de bataille. Au surplus, l'alliance atlantique a été conçue pour répondre à un péril précis et défini. Tant que ce péril ne sera pas complètement disparu, elle restera nécessaire. Mais, dès lors que nous disposons à notre tour d'une capacité propre de dissuasion, nous n'avons plus à nous en remettre totalement de notre défense à personne. La seule voie normale, et compatible avec la dignité d'une nation, c'est une alliance où chacun, gardant sa personnalité et l'usage de ses forces, prend librement des engagements précis et réciproques avec ses alliés pour parer à la menace éventuelle.

Une telle alliance répond à des hypothèses définies ; elle permet la conjugaison des forces aussi bien que la coordination de leur emploi, sans réduire qui que ce soit et, particulièrement les plus faibles, au rôle de satellites protégés. On nous reproche, il est vrai, de compromettre cette alliance et son esprit même par notre refus de nous solidariser avec la politique des Américains, par exemple au Sud Viet-Nam ou à Saint-Domingue. J'ai noté d'ailleurs que personne, sur les bancs de l'opposition, n'a apporté son adhésion à cette politique. Mais, nous dit-on, le Gouvernement de la France et le Président de la République lui-même ont tort d'afficher leur désaccord. Mesdames, messieurs, personne ici, je pense, n'a perdu la mémoire. Est-ce que les Etats-Unis ont hésité à se désolidariser publiquement de la politique française au moment de Suez, par exemple, ou de Sakiet ? (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Lucien Neuwirth. Très bien !

M. le Premier ministre. La comparaison avec Suez est particulièrement probante, parce que, dans ce cas, la France et la Grande-Bretagne avaient, sans en informer les Etats-Unis, pris des mesures militaires pour la défense de ce qu'elles considéraient comme leurs intérêts essentiels, de la même manière que les Etats-Unis ont pris dans l'affaire de Saint-Domingue, sans nous en informer, des mesures militaires pour ce qu'ils considéraient comme la défense de leurs intérêts essentiels.

Or que disait M. Foster Dulles dans la fameuse séance de l'assemblée des Nations unies du 2 novembre 1956 ? Ecoutez-le, je vous prie, cela vaut la peine :

« Le fait que nous sommes en désaccord avec nos amis nous a amenés à reconsidérer et à réexaminer avec le plus grand soin notre position, ce qui a été fait dans les plus hautes sphères de notre Gouvernement, mais même après ce nouvel examen nous continuons à nous trouver en désaccord. Et parce qu'il nous semble que ce désaccord met en jeu des principes dont l'importance dépasse de loin celle de la question en cause, nous estimons qu'il est de notre devoir de faire connaître notre point de vue aux membres de cette Assemblée et par

Ces paroles de M. Foster Dulles, le Gouvernement français peut les reprendre intégralement à son compte. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur plusieurs bancs du groupe des républicains indépendants.*)

Elles définissent parfaitement notre position. Elles justifient la publicité que nous lui avons donnée. Elles reposent sur les principes même qui inspirent notre politique.

Car, lorsque nous défendons non seulement notre indépendance, mais celle de toutes les nations, lorsque nous condamnons les interventions extérieures d'où qu'elles viennent et où qu'elles se produisent, nous ne faisons que défendre ce qui est la base même de nos traditions démocratiques, de nos traditions de liberté, je veux dire le droit des peuples, de tous les peuples, à disposer d'eux-mêmes.

La V^e République et le général de Gaulle n'ont fait que revenir à la tradition de la France républicaine. Ce retour a été parfois douloureux, il nous a obligés à dominer des drames de conscience, à sacrifier des intérêts matériels et moraux importants mais il était nécessaire. La France n'est grande que dans la fidélité à ses principes. En l'affirmant, nous n'allons pas contre les véritables intérêts de nos alliés, encore moins contre une alliance qui a été conçue pour la défense de la liberté. En l'affirmant, nous travaillons pour la paix. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur plusieurs bancs du groupe des républicains indépendants.*)

Car n'est-ce pas, en définitive, de la paix qu'il s'agit ? Pour la première fois, nous l'avons déjà dit, depuis vingt-cinq ans la France est en paix partout dans le monde. Elle souhaite que cette paix règne entre tous les peuples et affirme qu'on ne peut la fonder que sur le respect mutuel de l'indépendance de tous.

C'est cette volonté de paix qui explique notre attitude à l'égard des événements d'Asie ou d'Amérique latine. C'est cette même volonté de paix qui nous a conduits à faire la réconciliation franco-allemande et à organiser une coopération qui s'affirme à travers des difficultés et des divergences d'intérêt certes, mais qui progresse constamment, même si c'est lentement. C'est cette même volonté de paix qui nous incite à chercher des terrains d'entente, de relations, de coopération avec les nations de l'Est européen.

Nous n'abandonnons rien de notre répugnance à l'égard du totalitarisme, non plus que des préoccupations de notre propre sécurité. Cependant, il nous semble qu'un esprit nouveau commence à souffler dans les pays avec lesquels l'Europe occidentale, et la France particulièrement, étaient jadis liées par de vieilles traditions d'amitié interrompues depuis près de vingt ans pour le plus grand malheur de l'Europe et du monde.

Oh ! bien des incertitudes demeurent, j'en conviens. Mais nous n'avons pas le droit de ne pas saisir les chances qui s'offrent, dès lors que ces chances sont celles de la coopération des peuples. Peut-être notre pays est-il mieux placé que tout autre pour favoriser le rapprochement entre les nations de l'Europe occidentale et celles de l'Est européen et pour contribuer à établir par là-même l'équilibre de l'Europe et du monde sur des bases plus solides et plus stables que l'équilibre de la terreur.

J'ai déjà cité à cette tribune le mot d'Aristide Briand :

« Il est un droit supérieur à tous les autres : c'est le droit, pour une collectivité nationale, de vivre dans son indépendance et dans sa fierté. »

Ce n'est pas un hasard si cette affirmation de l'indépendance nationale se trouve sous la plume de celui qui fut considéré comme l'apôtre de la paix, car les deux notions sont liées. En en faisant les lignes directrices de notre politique nous sommes dans le droit fil des traditions de la République, car on ne travaille jamais mieux pour la France que lorsqu'on travaille pour l'humanité. (*Vifs applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et sur plusieurs bancs du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion de l'article unique du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

[Article unique.]

M. le président. « Article unique. — Est autorisée la ratification du traité instituant un conseil unique et une commission unique des Communautés européennes et du protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes, signés à Bruxelles le 8 avril 1965, dont les textes sont annexés à la présente loi. »

M. Paul Pillet. Monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, le groupe du centre démocratique votera l'article unique du projet qui nous est présenté.

Il le fera avec d'autant plus de plaisir qu'il a la conviction que ce texte est un pas sur la route à laquelle il a attaché tout le sens d'une politique étrangère.

Mais, monsieur le Premier ministre, pour rendre hommage à la vérité, je tiens à vous dire que cette adhésion au projet de loi ne signifie pas que nous approuvons votre politique étrangère à laquelle notre groupe, pour des raisons qu'il a souvent exprimées, reste toujours opposé. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Raust.

M. André Raust. Mes chers collègues, le groupe socialiste votera pour l'article unique ; mais il tient à préciser que ce vote ne signifie pas, de sa part, l'approbation de la politique étrangère du Gouvernement dont notre ami M. André Chandernagor a souligné les insuffisances.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix, par scrutin, l'article unique du projet de loi. Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais et sera ouvert dans cinq minutes.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants.....	475
Nombre de suffrages exprimés.....	475
Majorité absolue	238
Pour l'adoption	431
Contre	44

L'Assemblée nationale a adopté. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Discussion du projet de loi n° 1385 relatif à certains déclassements, classements et transferts de propriété de dépendances domaniales et de voies privées (rapport n° 1443 de M. Brousset, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion du projet de loi n° 1380 modifiant l'ordonnance n° 58-1274 du 22 décembre 1958 relative à l'organisation des juridictions pour enfants (rapport n° 1442 de M. Krieg, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion du projet de loi n° 1386 complétant l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante (rapport n° 1449 de M. Krieg, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion du projet de loi n° 1392 portant extension des dispositions des articles 41 à 43 de l'ordonnance du 23 octobre 1958 relative à l'expropriation, aux opérations d'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon (rapport n° 1444 de M. Brousset au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-sept heures cinquante-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

1^{re} séance du jeudi 17 juin 1965.

SCRUTIN (N° 212)

Sur l'article unique du projet de loi autorisant la ratification du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes.

Nombre des votants.....	475
Nombre des suffrages exprimés.....	475
Majorité absolue.....	238
Pour l'adoption.....	431
Contre	44

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour (1) :

MM.	Cachat.	Dubuls.
Abelin.	Caill (Antoine).	Ducap.
Achille-Fould.	Caille (René).	Duchesne.
Aillières (d').	Calméjane.	Ducos.
Aizier.	Capitant.	Duffaut (Henri).
Albrand.	Carter.	Duflot.
Alduy.	Cassagne.	Duhamel.
Ansquer.	Catalifaud.	Dumortier.
Anthoioz.	Catroux.	Duperier.
Ayme.	Catry.	Duraffour.
Mme Aymé de La	Cattin-Bazin.	Durbet.
Chevrelière.	Cazenave.	Durlot.
Bailly.	Cerneau.	Dussarthou.
Barberot.	Chalopin.	Dusseaux.
Bardet (Maurice).	Chamant.	Duterne.
Barniaudy.	Chambrun (de).	Duvillard.
Barrière.	Chandernagor.	Ebrard (Guy).
Barrot (Noël).	Chapalain.	Ehm (Albert).
Bas (Pierre).	Chapuis.	Escande.
Baudis.	Charbonnel.	Evrard (Roger).
Baudouin.	Charié.	Fabre (Robert).
Bayle.	Charpentier.	Fagot.
Bayou (Raoul).	Charret (Edouard).	Fanton.
Beauguitte (André).	Charvet.	Faure (Gilbert).
Béchar (Paul).	Chauvet.	Feure (Maurice).
Becker.	Chazalon.	Feuillard.
Bécue.	Chérasse.	Fil.
Bénard (François)	Cherbonneau.	Flornoy.
(Oise).	Christiaens.	Fontanet.
Bénard (Jean).	Clerget.	Forest.
Béraud.	Clostermann.	Fossé.
Berger.	Collette.	Fouchier.
Bernard.	Comméy.	Fouet.
Bernasconi.	Comte-Offenbach.	Fourmond.
Bertholleau.	Cornette.	François-Benard.
Berthoulin.	Cornut-Gentille.	Fréville.
Bettencourt.	Coste-Floret (Paul).	Fric.
Bignon.	Coudere.	Frys.
Billères.	Coumaros.	Galliard (Félix).
Billotte.	Couste.	Gamel.
Bisson.	Couzinet.	Gasparini.
Bizet.	Dalainzy.	Gaudin.
Blatcho.	Damette.	Gauthier.
Bleuse.	Danel.	Georges.
Boinwillers.	Danilo.	Germain (Charles).
Boisdé (Raymond).	Darchicourt.	Germain (Georges).
Bolsson.	Darras.	Germain (Hubert).
Bonnet (Christian).	Dassault (Marcel).	Gernez.
Bonnet (Georges).	Dasslé.	Girard.
Bord.	Daviaud.	Godefroy.
Bordage.	Davoust.	Goemaere.
Borocco.	Debré (Michel).	Gorce-Franklin.
Boscary-Monsservin.	Deferre.	Gorge (Albert).
Boscher.	Degraeve.	Grailly (de).
Bosson.	Dejean.	Grenet.
Boulay.	Delachenal.	Grimaud.
Bourdellès.	Delatre.	Grussenmeyer.
Bourgeois (Georges).	Dellaune.	Guéna.
Bourgeois (Lucien).	Delmas.	Gullermin.
Bourgoin.	Delong.	Halbout (André).
Bourgund.	Dr. Orme.	Halbout (Emile- Pierre).
Bousseau.	Delory.	Halgouët (du).
Boutard.	Deniau (Xavier).	Hamelin (Jean).
Bouthière.	Denis (Bertrand).	Hauret.
Brettes.	Denvers.	Mme Hauteclocque
Brlcoul.	Derancy.	(de).
Brirot.	Deuchizeaux.	Hébert (Jacques).
Brousset.	Desouches.	Héder.
Brugrolle.	Mlle Dienesch.	Heitz.
Buat (Henri).	Drouot-L'Hermine.	

2214

ASSEMBLEE NATIONALE — 1^{re} SEANCE DU 17 JUIN 1965

Herman. Hersant. Hinsberger. Hoffer. Hoguet. Houcke. Hunault. Ibrahim (Saïd). Icart. Ihuel. Jacquet (Michel). Jacson. Jaillon. Jamot. Jarrot. Julien. Juskiewinski. Karcher. Kaspereit. Krieg. Kroepfê. Labéguerie. La Combe. Lacoste (Robert). Lainé (Jean). Lalle. Lamarque-Cando. Lapeyrusse. Larue (Tony). Lathière. Laudrin. Mme Launay. Laurent (Marceau). Laurin. Lavigne. Le Bault de La Morinière. Lecocq. Lecornu. Le Douarec (François). Leduc (René). Le Gall. Le Goasguen. Le Guen. Lejeune (Max). Le Lann. Lemaire. Lemarchand. Lepage. Lepou. Lepid. Lepourry. Le Tac. Le Theule. Lipkowski (de). Litoux. Longequeue. Loste. Loustau. Luciani. Macquet. Magne. Maillo. Meinguy. Malène (de La). Malleville.	Marcenet. Marquand-Gairard. Martin. Masse (Jean). Massot. Matalon. Max-Petit. Meck. Méhaignerie. Mer. Meunier. Michaud (Louis). Milbau (Lucien). Miossec. Mitterrand. Moch (Jules). Mohamed (Ahmed). Mollet (Guy). Mondon. Monnerville (Pierre). Montagne (Rémy). Montalat. Montel (Eugène). Montesquieu (de). Morisse. Morlevat. Moulin (Arthur). Moulin (Jean). Moussa (Ahmed-Idriss). Moynet. Muller (Bernard). Nègre. Nessler. Neuwirth. Noiret. Notbart. Nungesser. Orabona. Orvoën. Palewski (Jean-Paul). Palmero. Paquet. Pasquini. Pavot. Pavotti. Péronnet. Perrin (Joseph). Perrot. Peyret. Pezé. Pezout. Pflimlin. Philibert. Phillipe. Pianta. Pic. Picquot. Pidjot. Pierrebouurg (de). Pillet. Pimont. Planeix. Pieven (René). Mme Ploux. Poirier. Poncelet.	Ponseillé. Poulpique (de). Préaumont (de). Prioux. Privat. Quentier. Rabourdin. Radius. Raffier. Rautet. Raust. Regaudie. Renouard. Réthoré. Rey (André). Rey (Henry). Ribadeau-Dumas. Ribière (Hené). Richard (Lucien). Richards (Arthur). Richtel. Risbourg. Ritter. Rivain. Rives-Henrys. Rivière (Joseph). Rivière (Paul). Rocca Serra (de). Roche-Defrance. Rocher (Bernard). Roques. Rossi. Rousselot. Roux. Royer. Ruais. Sabatier. Sablé. Sagette. Saintout. Salardaine. Sallé (Louis). Sallenave. Sanglier. Sanguinetti. Sanson. Sauzedde. Schaff. Schaffner. Schloesing. Schmittlein. Schnebelen. Schumann (Maurice). Schwartz. Saramy. Sesmaisons (de). Souchal. Spénale. Taittinger. Tearki. Terré. Terrenoire. Thiliard. Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline). Thorailier. Tinguy (de).	Tirefort. Tourey. Trémollières. Tricon. Valenet. Valentin (Jean). Vallon (Louis). Vals (Francis). Van Haecke. Vanier.	Var. Vauthier. Vendroux. Ver (Antonin). Véry (Emmanuel). Vignaux. Vitter (Pierre). Vivien. Voilquin. Voisin.	Voyer. Wagner. Weber. Weinman. Westphal. Yvon. Ziller. Zimmermann. Zuccarelli.
Ont voté contre (1) :					
MM. Ballanger (Robert). Balmigère. Barbet (Raymond). Billoux. Bustin. Cance. Carlier. Cermolacce. Césaire. Chaze. Couillet. Loize. Ducoloné. Dupont. Dupuy.		Fajcn (Etienne). Feix. Fiévez. Fourvel. Garcin. Gosnat. Grenier (Fernand). Guyot (Marcel). Hostler. Houël. Lamps. L'Huillier (Waldeck). Lolive. Manceau. Martel.		Musmeaux. Niles. Odru. Prigent (Tançuy). Mme Prin. Ramette (Arthur). Rieubon. Rochet (Waldeck). Roucaute (Roger). Ruffe. Tomasini. Tourné. Mme Vaillant-Couturier. Vial-Massat.	
N'ont pas pris part au vote :					
MM. Bérard, Kir et Touret.					
Excusés ou absents par congé (2) : (Application de l'article 159, alinéas 2 et 3, du règlement.)					
MM. Briand, Didier (Pierre) et Poudevigne.					
N'a pas pris part au vote :					
M. Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.					
Ont délégué leur droit de vote : (Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)					
MM. Béchard (Paul) à M. Cassagne (maladie). Gernez à M. Denvers (maladie). Mohamed (Ahmed) à M. Luciani (maladie).					
Motifs des excuses : (Application de l'article 159, alinéa 3, du règlement.)					
MM. Briand (cas de force majeure). Didier (Pierre) (maladie). Poudevigne (maladie).					
(1) Se reporter à la liste ci-après des députés ayant délégué leur vote. (2) Se reporter à la liste ci-après des motifs des excuses.					

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)